



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 MAI 2026 A 19 HEURES

Vidéo accessible sur le site Internet de la Ville

Etaient présents :

MM. CHAILLOUX, JAVELOT, LE GOFF, METAY, FERAL, LOGEAS, PASQUIER, DESCROIX, JEGO, DESNOUX (arrivé à partir de la délibération n° 2), LICHERON, JAHAN, RICHEL, MARCHAND, LOUVEAU, DONNEAU, POISSON, FOUGERE, ANDRE, DE BABO, JANER, BRICE, GONNEL

Etaient excusés :

MM. : GOUJON, FANDANT, TIEURCELIN, RUTARD, DEZE

Ces Conseillers avaient donné pouvoir à :

M. GOUJON à M. CHAILLOUX,
Mme FANDANT à M. DESCROIX,
M. TIEURCELIN à M. LOGEAS,
Mme RUTARD à Mme JAVELOT,
Mme DEZE à Mme POISSON

Mairie de Ballan-Miré
12 place du 11 Novembre
37510 BALLAN-MIRE
Tél. : 02 47 80 10 00

M. le Maire fait l'appel des élus pour vérifier le quorum.

Mme Brigitte DONNEAU est désignée secrétaire de séance.

Introduction de M. le Maire

« Comme d'habitude, quelques mots d'introduction pour vous dire qu'il s'est passé quand même pas mal de choses dans notre Commune depuis le 8 avril dernier.

La culture a toujours été vivante, diverse, durant cette période :

- dès le 9 avril, au lendemain du Conseil municipal, nous avons pu assister au spectacle de Roman DODUIK à la Parenthèse ;

- le 17 avril, c'était un concert de piano et voix, où on a pu écouter 2 artistes à l'issue de leur résidence de création ;

- un moment plus grave, mais quand même avec de l'humour, le 30 avril dernier, à la Parenthèse, avec « Michelle, doit-on t'en vouloir d'avoir fait un selfie à Auschwitz ? ». Une pièce passionnante sur la société de l'image et du paraître dans laquelle nous vivons et à laquelle toutes les classes de 3^{ème} ont participé ;

- plus léger, avec du cinéma, avec plein de cinéma, à destination du jeune public, avec « La princesse et le rossignol », un programme de 3 courts métrages qui a eu lieu le 22 avril à 16 heures à la Parenthèse et enfin « Les contes du pommier » le 13 mai, toujours pour les enfants ;

- en ce qui concerne les adultes, c'était « Compostelle » le 7 mai dernier ;

- autre registre, du mercredi 6 au 30 mai, à la Parenthèse, les temps forts du Musée récréatif et sensoriel, cet espace multi sensoriel inspiré de l'approche Snoezelen qui favorise l'éveil des 5 sens grâce à une ambiance apaisante mêlant lumière tamisée, son et découverte sensorielle, particulièrement adaptée aux enfants ;

- une information importante avec l'arrivée à BALLAN-MIRE, pour un mois, de Saulius SAVICKAS, sculpteur sur bois qui est en résidence de création jusqu'au 30 mai. Il est originaire de ZARASAI, notre Ville jumelle, et il va réaliser, créer l'œuvre 2026 pour notre projet « Art dans la Ville » qui sera donc inaugurée en septembre prochain lors des Journées européennes du Patrimoine. Durant son mois de résidence, il y a des portes ouvertes qui sont organisées à la Closerie de la Fuye, lieu de résidence, ce week-end, jusqu'au 28. Il y a eu aussi un atelier de sculpture qui a été organisé en particulier avec des enfants cette semaine ;

- je voudrais signaler également 2 conférences :

○ la première organisée par Patrimoine vivant Cher et Loire le 19 avril dernier, au cours de laquelle Françoise et Alain ROUILLIER nous ont parlé des nombreux liens entre Rabelais, son œuvre et les plantes ;

○ une autre conférence organisée par la MJC en partenariat avec Patrimoine vivant sur les maisons closes en Touraine qui a eu lieu dimanche dernier.

- MJC toujours, qui a organisé une belle exposition « Animal » dans cette salle des Mariages de la Mairie du 15 au 19 avril. L'occasion de découvrir des œuvres originales de 2 artistes talentueux, Perrine HERNANDEZ, pour le collage, et Jean Louis CHUFFART, pour la sculpture.

Ce n'est pas tout à fait de la culture, mais je voudrais souligner l'initiative qui a été prise, d'autant plus qu'elle a été prise par Alex GUERRIER, notre Directeur des Systèmes d'Information, puisqu'il a organisé une Linux party qui s'est tenue le 24 avril à la Parenthèse. Vous savez qu'on est certifié « Territoire numérique libre » niveau Bronze (d'ailleurs, on a été la première Ville d'Indre-et-Loire à obtenir cette distinction). Donc vous avez pu faire des démonstrations de différents systèmes d'exploitation de la famille Linux, afin de découvrir lequel vous correspond le mieux et faire un pas finalement vers des solutions libres, gratuites et éthiques. Vous avez été, Alex, accompagné de professionnels de l'informatique que je remercie également pour leur présence. Et vous êtes également intervenu, c'est votre soirée Alex, pour la journée des fondamentaux du numérique public organisée par le GIP RECIA sur le thème également de la souveraineté numérique. Là aussi ce sont des enjeux importants et, dans le monde dans lequel on vit, on voit que ce sujet est à traiter avec importance. Et puis vous avez montré des actions concrètes qu'on a réalisées à BALLAN-MIRE, notamment avec un Mac qui a été reconditionné en Linux pour l'accueil du public, au service Urbanisme. Voilà des actions concrètes.

Il y a eu de la culture, je vous le disais, mais pas seulement. Il y a eu naturellement du sport avec notamment la Marche de printemps organisée par BALLAN-RANDO dans les bois communaux de BALLAN-MIRE, le 19 avril, on avait le beau temps en plus, c'était très bien.

Dans notre Ville si conviviale, nous avons vécu un beau 1^{er} mai marqué par un barbecue qui a rassemblé 500 à 600 personnes. Le temps était de la partie mais c'était une très belle 4^{ème} édition. Je voudrais féliciter et remercier le Comptoir de Margot, la boucherie charcuterie Delaunoy et naturellement l'association Enfants Mourima qui était l'organisatrice de cette soirée, avec l'aide des services et des élus puisqu'un 1^{er} mai, personne ne travaille sauf les élus ; en tout cas, certains élus ont replié tous les stands qui avaient été mis en place. Il y avait aussi un groupe de musique, « Instant karma » qui animait cette soirée.

Toujours dans le chapitre de la convivialité, nous avons eu droit à un beau loto de l'UNC, avec son Président qui se transforme en animateur de talent, j'ai envie de dire, il parle toujours de sa belle-mère pour faire des petites blagues à cette occasion. Bref, un bon moment de convivialité. Je salue Bernard PY naturellement.

De la convivialité aussi, avec les vide- greniers et celui du Comité de Jumelage, dimanche dernier, qui a été certainement un petit peu arrosé, en particulier l'après-midi.

Une Assemblée générale importante s'est tenue ; c'est celle du Centre social Jules Verne. C'est toujours l'occasion de faire un retour sur l'année 2025 qui a été importante, dynamique, qui a accueilli 624 familles, soit 883 enfants. Et cette AG, je le précise, était la dernière présidée par François SARRAZIN qui va passer la main dans quelques semaines. Je voudrais à cette occasion lui renouveler tous mes remerciements pour son action de long terme au sein du Centre social, ainsi que remercier tous les bénévoles et les salariés qui s'impliquent tout au long de l'année.

Deux cérémonies patriotiques, la première le 26 avril avec la Journée nationale du Souvenir des victimes et des héros de la déportation. C'est la première fois que nous mettons en place cette cérémonie, elle aura dorénavant lieu tous les derniers dimanches d'avril et bien sûr, le 8 mai, nous avons procédé à la traditionnelle commémoration de la fin de la 2^{ème} guerre mondiale et de la capitulation des nazis, en présence de nombreux Ballanais avec la participation du Conseil des Jeunes Ballanais, comme à chaque fois, des représentants de l'armée, des gendarmes, des pompiers et de l'Ensemble musical de la Confluence. A cette occasion, Jean GASNIER, doyen de l'UNC ballanaise, s'est vu remettre la médaille de la reconnaissance de la nation et Paul DURAIN, lui, a reçu la Croix du Combattant. Comme chaque année, nous nous sommes retrouvés à la Maison de Beaune pour jouer quelques morceaux de musique aux résidents.

Je voudrais terminer pratiquement par un motif de satisfaction puisque 2 sociétés ballanaises ont été mises à l'honneur : la société LM3D et Bonsens SARL se sont vues récompensées du label des Eco défis de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat. Nous étions heureux de les accompagner lors de cet événement et, pour être précis, c'est Ludovic DESNOUX, qui était absent lors du dernier Conseil municipal, qui les accompagnait puisque ça tombait le même jour. Et donc LM3D a reçu un prix dans la catégorie « Eco produit » grâce à ses impressions 3D en matière recyclable et naturelle, et Bonsens SARL a été primée dans la catégorie « Responsabilité sociétale des entreprises RSE », donc bravo à vous.

Et aussi à noter un point positif, nous avons été reconnus en situation de catastrophe naturelle pour les inondations de février dernier. C'est une bonne chose pour les habitants concernés. Voilà pour ce qui s'est passé depuis le 8 avril dernier. »

M. le Maire procède ensuite à l'approbation du procès-verbal de la séance du 8 avril dernier. Aucune remarque n'étant faite, il est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1- Approbation du Compte de Gestion 2025 – Budget Commune

M. LE GOFF présente le projet de délibération à l'aide du diaporama ci-joint.

Aucune remarque n'étant faite, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Vote :

Unanimité

2- Approbation du Compte Administratif 2025 – Budget Commune

Introduction de M. le Maire

« Avant de laisser la parole à M. LE GOFF, quelques mots d'introduction rapides.

Pour vous dire que nous allons présenter, comme chaque année, de manière détaillée, ce Compte Administratif.

Je voudrais remercier l'excellent travail de Christelle DUPUET et de ses équipes.

Pour ma part, je voudrais souligner ce qui me paraît essentiel pour ce Compte Administratif et vous dire, qu'à mes yeux, à nos yeux, c'est un excellent Compte Administratif. Bien sûr, l'affirmer ne suffit pas, mais je crois pouvoir dire que 3 éléments fondamentaux le démontrent :

- le premier, c'est une CAF nette très élevée : 756 000 €uros, soit 491 000 €uros de plus que ce qui est inscrit au Budget. Et ce n'est pas un accident ou un heureux hasard. C'est le résultat d'un travail fait par l'ensemble des élus, des services ; et d'ailleurs, l'année dernière, cette CAF nette était à 860 000 €uros. Nous sommes dans une continuité par rapport à l'année précédente.

J'y vois un signe de bonne gestion. J'y vois aussi de quoi nous rassurer, s'il en était besoin, sur la santé financière de notre Ville. J'en profite, puisqu'on parle de gestion et de bonne gestion, pour vous dire que le Trésor public nous a attribué la note maximale de 100 % pour 2025 au titre de notre indicateur comptable, comme d'ailleurs c'était le cas en 2024 et je voudrais préciser que la moyenne départementale est à 93,86. Donc là aussi un grand bravo à Christelle DUPUET et ses collaboratrices pour cette performance ;

- je disais qu'il y avait 3 éléments fondamentaux. Je vous ai parlé de la CAF nette, je voudrais parler maintenant du fort niveau d'investissement : 2 859 000 €uros. Nous menons, vous le savez, un effort intense pour répondre aux besoins des Ballanais et je voudrais noter et souligner le taux de réalisation à 99,12% des dépenses d'équipement, preuve là encore que ces efforts produisent des effets tangibles et ce n'est pas un effet de papier ;

- et le 3^{ème} point, c'est le niveau remarquable de subventionnement de nos dépenses puisque 885 000 €uros de subventions ont été perçus en 2025. Et c'est autant de plus pour agir et autant de moins à la charge des Ballanais. Et là encore, c'est une continuité ; je voudrais vous dire que nous avons perçu 3,8 millions d'€uros de subventions durant le mandat précédent. Et si on compare par rapport au mandat de mon prédécesseur, c'était 1,42 millions d'€uros. Donc vous voyez qu'il y a 2 400 000 €uros supplémentaires de subventions qui ont été obtenus.

Voilà ce que je voudrais dire sur ces 3 points. Nous sommes assez fiers de présenter ce Compte Administratif, résultat et traduction du travail accompli en 2025. Je voudrais féliciter, remercier l'ensemble des élus, y compris d'ailleurs celles et ceux qui ne sont plus élus et ont choisi de ne pas repartir avec nous en mars dernier, ainsi que les services.

Voilà pour cette introduction »

M. LE GOFF présente le Compte Administratif à l'aide du diaporama ci-joint.

Il rappelle que le Compte Administratif est un document émis par le Maire, qui retrace toutes les opérations comptables réalisées dans l'année.

Il remercie Christelle DUPUET et ses collègues pour le travail effectué par la préparation de ce Compte Administratif.

M. LE GOFF termine en indiquant que « La commune n'est pas en situation de fragilité budgétaire. Elle tient ses dépenses, elle améliore sa capacité d'autofinancement, elle finance ses investissements et elle se désendette. On peut toujours commenter les choix politiques, c'est normal, mais on ne peut pas tordre les chiffres pour raconter l'inverse de ce qu'ils disent ».

Intervention de M. BRICE

« Monsieur le Maire, Chers Collègues. Alors, tout d'abord, ce sera une intervention à 2 voix. Également, je tenais à remercier particulièrement Christelle DUPUET et ses équipes pour la qualité de ce Compte Administratif. Nous examinons aujourd'hui le Compte Administratif 2025 et je veux d'abord dire que nous jugeons l'exécution d'un Budget et non le Budget lui-même. Nous pourrions par conséquent voter pour un Compte Administratif, car son exécution est bonne, en ayant voté contre le Budget car les grandes orientations ne nous convenaient pas. Ça arrivera peut-être un jour pendant ce mandat.

Le cadre de nos échanges étant posé, je viens au fond du document : quels sont les grands enseignements de ce Compte Administratif ? Il y a d'abord des choses positives sur l'exécution 2025. L'effort de désendettement, comme vous expliquez, entamé depuis 2009, est à nouveau respecté. Quelques dépassements limités dans certains postes de dépenses. La CAF nette est globalement positive, même si elle reste inférieure à celle de 2024.

Mais tout n'est pas positif dans ce Compte Administratif. Le résultat de fonctionnement baisse de 100 000 €uros par rapport à 2024 alors que, dans le même temps, la fiscalité progresse de 1,3%. Autrement dit, vous disposez de plus de recettes mais vous produisez moins de résultats. En parallèle, les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 170 000 €uros entre 2024 et 2025. Les économies réalisées de 233 000 €uros en 2025 ne sont pas des économies de gestion, ce sont des crédits non consommés. Les dépenses réelles d'investissement baissent de 1,3 million par rapport à 2024, soit une baisse de 29,5 % sur un an, et certains indicateurs viennent directement faire écho au rapport de la Cour régionale des Comptes. Ce rapport écrivait « Les perspectives financières moins favorables font de l'entretien du patrimoine un enjeu à part entière ». Les différents dépassements constatés dans ce Compte Administratif viennent appuyer ce constat et doivent nous inciter à la plus grande attention. »

Intervention de M. JANER

« Bonjour à tous. Dans le prolongement de ces enseignements qui ont bien été détaillés par Nicolas BRICE, je voulais profiter de cette délibération et de ce Compte Administratif pour vous faire des propositions. Au premier Conseil municipal, on vous avait dit qu'on serait une Opposition constructive.

Le rapport de la Cour Régionale des Comptes disait que, à terme, il y avait un risque sur les perspectives financières, pas en 2025 et potentiellement en 2030 - 2032. Et donc nous nous étions engagés à vous faire des propositions.

Vous avez aussi dit au dernier Conseil municipal que baisser la dépense publique, selon vous, revenait à dégrader les services offerts aux Ballanais et vous m'avez même posé la question « Voulez-vous réduire le nombre d'ATSEM » en réponse à ma proposition d'améliorer l'efficacité de la dépense publique. Il n'en est évidemment pas question et nous sommes donc allés consulter certaines factures pour nous rendre compte très précisément des économies réalisables. En raisonnant par grande masse, on perd souvent de vue les dépenses dans ce qu'elles représentent très concrètement et on le fera sur l'ensemble du champ de l'action publique ; j'y retourne pas plus tard que demain après-midi.

Mais on a dû commencer par quelque chose et on a commencé par les frais de réception qui représentent en 2025 près de 45 000 €uros. C'est certes en baisse par rapport à 2024 : il y avait eu un dépassement de plus de 15 000 €uros en 2024. Je remercie d'ailleurs les services de la Commune qui ont travaillé à la préparation de ces documents. Au regard des factures, nous pensons que vous pouvez réduire ces frais de réception à hauteur de 10 000 €uros par an. Je précise, en gardant le même nombre d'événements, mais simplement en travaillant sur les dépenses soit inutiles soit exagérées ou en remplaçant un certain nombre de prestataires. Je peux détailler à l'envie, je n'irai peut-être pas trop loin, à part si vous le souhaitez, mais il y a 2 000 €uros sur les consommables, 4 500 €uros sur 2 cocktails où la facture est anormalement élevée par rapport à la moyenne des dépenses, c'est l'ouverture de la saison culturelle et le Trophée des Sports.

Sur le volet Développement économique et entreprise, vous avez 3 dispositifs actuellement qui existent : le trophée du Golf, les déjeuners du Maire avec un certain nombre d'entreprises et la subvention qui va à l'Union commerciale. Ces sommes représentent à peu près 1 500 €uros pour ces 3 postes ; on vous propose d'en garder 2 sur les 3 et donc de réaliser 1 500 €uros d'économie. Vous auriez évidemment le choix des 2 postes sur les 3. Le reste est un rabot de 2 000 €uros sur des dépenses qui ne nous semblent pas forcément relever de la prérogative de la Commune. Je pense à une inscription à l'EKIDEN par exemple, à des goodies, c'était sur l'année 2024 qui ont été peut-être commandés en trop grand nombre.

Voilà ça représente donc, si on fait le calcul, 10 000 €uros par an. Voici donc une première proposition pour réduire la dépense publique en diminuant donc de 22 % ce poste de dépenses. Et comme je vous l'ai dit, il y en aura d'autres. Pas besoin donc de licencier des ATSEM, mais simplement de passer en revue toutes les dépenses de la Commune. Et c'est ce qu'on fera très modestement à notre niveau.

J'en viens désormais à notre vote sur ce Compte Administratif, après avoir parlé des enseignements et vous avoir fait une première proposition.

Nous pensons donc que l'exécution du budget 2025, indépendamment de ses grandes orientations, est plutôt positive, je parle de l'exécution, mais qu'il y a des marges d'amélioration sur la gestion du patrimoine, on l'a dit, et l'efficacité de la dépense publique, notamment sur les frais de réception, conformément à ce qu'a dit le rapport de la Cour Régionale des Comptes d'ailleurs, qui tirait la sonnette d'alarme sur la trajectoire financière à long terme. On peut tout-à-fait dire que l'exécution en 2025 est bonne, tout en disant factuellement que la Cour des Comptes reconnaît que la trajectoire financière est préoccupante à plus long terme. C'est tout à fait compatible et c'est d'ailleurs ce qui est écrit dans le rapport. Il y a donc du positif et du négatif. On ne votera donc pas contre et nous nous abstiendrons. Voyez-y, Monsieur le Maire, une abstention constructive remplie d'espoir pour l'avenir. »

M. LE GOFF fait remarquer que M. JANER parle d'une économie de 10 000 €uros sur un budget total de 10 millions d'€uros. Selon lui, pour comprendre où on est, il faut savoir d'où on est parti et ce qui a été fait depuis. Il voit des frais de représentation maîtrisés. En regardant avec le précédent mandat les frais de restauration ont été divisé par 4, de 24 000 €uros à 6 000 €uros. C'est cela qu'il faut dire.

M. LE GOFF revient sur les propos de M. JANER qui parle de dépenses inutiles, dont la saison culturelle, les Trophées du Sport qui ressortent du lot. M. LE GOFF espère bien que ces deux manifestations sortent du lot. Enfin, puisque M. JANER revient une nouvelle fois sur le rapport de la CRC, M. LE GOFF insiste sur le fait qu'elle appelle à la vigilance et l'anticipation car elle se base sur les budgets et les orientations budgétaires, et pas sur la CAF. Or, la CAF est supérieure de 491 000 €uros aux orientations budgétaires. Donc, la situation n'est pas préoccupante, même si la Commune doit rester vigilante, mais l'équipe municipale le sait et elle le savait dès son arrivée lors du précédent mandat.

M. JANER répond qu'il n'a pas examiné toutes les factures. C'est un premier pas, mais qui représente quand même 22 %, et tous les ans de manière structurelle, pour donner de nouvelles marges de manœuvre. Le rapport cite le désendettement mais il indique que cela ne sera pas suffisant en 2030 et, selon lui, on ne peut pas fonder une stratégie financière sur un désendettement ; c'est d'ailleurs dans le rapport.

Il refuse d'assumer le mandat précédent parce qu'il avait 16 ans.

Il revient ensuite sur le détail des factures, notamment les réceptions avec des montants par exemple de 3 000 €uros pour 2 manifestations. Il propose donc de changer de prestataire pour économiser de l'argent, des vins d'honneur pouvant être organisés pour beaucoup moins cher. Il ne parle bien sûr pas de supprimer la saison culturelle ou les Trophées du Sport.

M. LE GOFF ajoute que, pour certaines occasions, en plus d'un choix financier, il s'agit d'un choix politique, comme par exemple soutenir l'économie locale

M. le Maire invite M. JANER à venir à tous les événements organisés par la Ville car, pour chaque occasion, il existe un niveau différent de prestations décidés à chaque fois. Il existe des niveaux de base et des niveaux plus élevés, voire plus élaborés et c'est totalement assumé.

M. le Maire indique aux personnes qui écoutent que M. JANER s'est engagé dans une vérification de toutes les factures de la Ville, traduisant un manque de confiance, notamment par rapport au travail des services, entraînant d'ailleurs un surcroît de travail aux services qui doivent ressortir tous les documents demandés par M. JANER, tout cela pour un résultat somme toute modique. En effet, proposer 10 000 €uros d'économie sur un budget de 10 millions d'€uros n'a aucun sens sur la santé financière de la Commune.

M. le Maire précise également que M. JANER analyse toutes ses notes de frais. M. LE GOFF a d'ailleurs indiqué qu'elles avaient été divisées par 4 par rapport à son prédécesseur. Or, ces repas avec les entreprises permettent d'échanger sur les problématiques des chefs d'entreprise, de voir comment la Ville peut les aider dans le développement de leur entreprise. Ce sont donc des outils nécessaires, à condition de vouloir soutenir le développement économique de la Commune, ce qui est le cas. De plus, les sommes sont très modiques et en plus les repas ont lieu dans des restaurants ballanais, sauf rare exception quand c'est fermé à BALLAN-MIRE. Si M. JANER estime qu'il faut moins de repas avec les chefs d'entreprise, M. le Maire estime que cela n'est pas à la hauteur d'une Commune qui a un budget de 10 millions en investissement.

M. LICHERON souhaite s'exprimer à travers un discours de la méthode. Il trouve normale qu'une Opposition soit exigeante et il pense qu'on ne dit pas assez que la Majorité doit être exigeante vis-à-vis de la Minorité. Ce Compte Administratif est plutôt bien ; or, l'Opposition va s'abstenir. Il cite l'ouvrage de M. Jean BIRNBAUM et son « Courage de la nuance » : quand quelque chose est bien, il faut le souligner. Par exemple, M. LICHERON aurait aimé entendre M. JANER dit que les travaux à l'école H. Boucher sont incroyables pour le bien-être des enfants et des équipes pédagogiques. Lorsqu'il a vu le programme de campagne de M. JANER, les propositions étaient nombreuses mais M. LICHERON s'est interrogé sur le financement de la construction d'une école par exemple, comment financer un budget d'au moins 20 millions d'€uros. M. JANER montre une rigueur dans la recherche d'économies de quelques milliers d'€uros par rapport des propositions dont on ne sait pas comment elles auraient été financées. Ce sont des interrogations des Ballanais pendant la campagne et ils ont tranché sur le sérieux et la rigueur de la gestion de la Ville.

M. LICHERON indique que, pour lui, une Opposition constructive doit être en mesure de souligner quand il y a des points positifs mais M. JANER ne va dans le détail que lorsque cela ne va pas. Il aurait aimé entendre M. JANER entrer dans le détail des points positifs.

M. JANER répond que consulter les factures de la ville fait partie de son travail de Conseiller municipal. D'ailleurs, tous les Ballanais peuvent le faire, mais c'est un travail fastidieux. Il l'a fait non pas pour contrôler le lieu, le menu, mais pour pouvoir faire des propositions sérieuses sur comment améliorer l'efficacité de la dépense publique, sur un premier sujet. Il comprend que ce sont des choix politiques de les reprendre ou pas. Il estime que M. BRICE a détaillé ce qui était bon ou pas dans le Compte Administratif. Le groupe pourrait voter contre, mais il préfère s'abstenir, faire quelque chose de différent, ce que n'a pas fait M. CHAILLOUX lorsqu'il était dans l'Opposition entre 2014 et 2020 où il ne s'est pas abstenu une seule fois sur le Compte Administratif.

Concernant les propos de M. LICHERON sur le financement des propositions, il estime que ce n'est pas le moment d'en discuter mais il lui assure que des propositions seront également faites sur le volet énergétique et M. LICHERON en sera informé. Il ne revient pas sur le groupe scolaire.

M. JANER estime que le Compte Administratif est nuancé, c'est pour cela que le groupe s'abstient. Il est impossible de faire de grandes propositions ou des coups de rabot. C'est pour cela qu'il effectue un travail besogneux mais utile pour la Collectivité et l'intérêt général.

M. le Maire ajoute que M. JANER est dans l'inefficacité car ses propositions, au regard du montant du budget, sont inefficaces et n'apportent rien. Ce qui coûte à une Collectivité, ce sont les charges de personnel, de 6 millions d'euros. C'est sur cela qu'il faut travailler. C'est pour cela qu'il a demandé à M. JANER s'il voulait une ATSEM supplémentaire ou pas. Car c'est difficile, cela augmente les charges de personnel. M. JANER avait dans son programme l'embauche de 2 policiers municipaux supplémentaires. Il aurait bien fallu prévoir d'augmenter ces charges de personnel.

Faire une proposition d'économie de 10 000 €uros, ce n'est qu'un détail qui ne sauvera pas la situation financière de la Ville.

De plus, renseignement pris auprès de ses collègues Maires de la Métropole, il s'avère que BALLAN-MIRE est la seule Ville où les notes de frais du Maire sont contrôlées. Cela montre un mauvais état d'esprit et un manque de confiance en l'équipe en place, voire mettant en doute son honnêteté. Et ce n'est pas acceptable. M. JANER a indiqué qu'il n'avait pas parlé des notes de frais du Maire.

Evidemment car c'est anecdotique : il n'a pas de frais de mandat, il paye ses costumes, ses restaurants lorsqu'il mange seul, sa cantine s'il mange au restaurant municipal.

Il ne fait pas supporter à la Commune des dépenses personnelles. Il a un comportement exemplaire en termes de dépense de l'argent public. Il ne mélange jamais intérêts personnels et argent public. Or, le 1^{er} acte de M. JANER a été de contrôler les notes de frais de M. le Maire.

M. FOUGERE intervient en tant que membre de la Commission « Economie locale » et rappelle à M. JANER que nous sommes à BALLAN-MIRE et il comprend qu'il soit traumatisé par les notes de frais des responsables politiques à PARIS. Lorsque M. le Maire invite les chefs d'entreprise à un déjeuner, un repas pour 5 ou 6 personnes coûte environ 250 €uros, soit. Mais cela est néanmoins très productif d'écouter les forces vives de la Commune.

M. LE GOFF se sent visé, en tant qu'Adjoint aux finances, lorsque le Maire est pris pour cible en ce qui concerne ses notes de frais. Il rappelle ce qu'il a dit précédemment, c'est-à-dire il faut voir d'où on part, et précisément du mandat 2014-2020. En tant qu'Adjoint aux finances, il a recherché des économies. Il précise qu'actuellement, il n'y a pas de repas familial à la Trattoria au lendemain des élections pour 793 €uros, de repas au château de Beaulieu pour 1 200 €uros pour 20 personnes, il n'y a pas de voyage en Pologne du 31 juillet au 15 août pour 2 600 €uros pour une personne. Il indique qu'il a d'autres exemples de ce type et précise que les frais sont passés de 24 000 €uros à 6 000 €uros.

M. JANER ne comprend pas l'agressivité dont les élus font preuve. Il précise que les frais du Maire n'étaient pas visés, mais uniquement les frais de réception, pour les associations, la Parenthèse. Il a commencé par ces frais car il y avait un dépassement de 15 000 €uros en 2024. L'objectif des propositions de M. JANER était de contrer les augmentations des coûts de l'énergie prévus pour 2023 puisqu'il manquait 100 000 ou 200 000 €uros.

M. le Maire répond qu'il manquait un million d'€uros.

M. JANER indique qu'il ne visait pas exclusivement les frais du Maire, mais des factures qui n'y sont pas liées, que son but est de faire des propositions sérieuses sur l'efficacité de la dépense publique sur l'énergie ou d'autres choses, dont les frais de réception, pour améliorer l'efficacité de la dépense publique, plutôt que d'augmenter les impôts. Libre ensuite à M. le Maire de s'en saisir ou pas.

M. le Maire revient sur le propos de M. JANER en confirmant qu'il n'y a pas d'agressivité. Les élus disent des choses qui ne lui plaisent pas mais M. JANER doit accepter de les entendre, c'est l'objet d'un débat.

Il indique que M. JANER va plus loin dans sa méthode que la CRC qui n'a fait aucun commentaire sur les frais de réception et les notes de frais du Maire. Il insiste sur le fait qu'il ne stoppera pas les événements qui permettent aux gens de se rassembler, d'échanger, de vivre ensemble ; il souhaite privilégier le vivre ensemble essentiel pour ses bienfaits sur la Collectivité, pour le dynamisme de la Ville apprécié par les Ballanais. Pour cela, 50 000 €uros, ce n'est pas cher payé.

Il souligne que les gens sont heureux de vivre à BALLAN-MIRE, les enfants également et les travaux faits pour la cour de l'école Hélène Boucher sont exceptionnels. Des études sont lancées pour l'isolation des écoles et c'est cela qui entraîne des économies importantes. Il faut être à la hauteur des enjeux, ne pas se focaliser sur pas 10 000 €uros de frais de réception. M. le Maire regrette la méthode de M. JANER qui « épluche » toutes les factures de la Ville. Il estime qu'il y perd la vision municipale de ce qu'on propose aux citoyens parce qu'il faut quand même parler des projets pour les Ballanais et les services qu'on leur apporte.

M. LE GOFF indique que les fêtes et cérémonies représentent 0,3 % du Budget. Il revient sur la hausse de 2023 où il a fallu absorber 1 million d'€uros et il revient sur la CAF de cette année-là. Sur le million d'€uros, la Ville a réussi à absorber 750 000 €uros en cherchant des économies tout en garantissant le maintien du même service public. Il manquait 243 500 €uros, d'où l'augmentation des impôts. Et la seule proposition faite par l'Opposition, en Conseil municipal, c'était de vendre, donc en investissement alors qu'on parlait de fonctionnement. Aucune proposition concrète n'a été faite. Et les fêtes et cérémonies n'auraient pas permis d'y arriver. Dans cette situation, il n'était plus possible de réduire les dépenses puisque cela avait déjà été fait. Alors, fallait-il supprimer la police municipale, la Parenthèse, la Crèche ? Ce sont des choix politiques et ceux de la Ville étaient de ne pas supprimer des services. On ne pouvait plus réduire, il fallait supprimer.

M. JEGO se dit très ému des propos tenus ce soir, alors qu'il est en train d'organiser les Ballympiades qui auront lieu le 7 juin prochain. Depuis qu'il est arrivé à la délégation Sport, un Office municipal des Sports a été créé, regroupant 20 clubs sportifs, une soirée de gala pour les Trophées du Sport est organisée, pour laquelle un buffet est offert, afin de souligner les performances des sportifs, de soutenir le handicap et les bénévoles.

Le soutien aux sportifs se traduit également par l'inscription à l'EKIDEN de deux équipes dont une équipe d'agents et cela a permis de porter haut les couleurs de la Ville. Pour finir, il indique que la soirée de gala aura bien lieu en octobre ainsi que le dîner des Présidents de clubs sportifs. Car ce sont eux qui soutiennent le sport, avec les entraîneurs, les arbitres et c'est également du vivre ensemble. C'est pourquoi il ne comprend pas les propositions de M. JANER pour seulement 10 000 €uros.

Mme PASQUIER partage les propos de ses collègues et s'étonne que M. JANER axe ses propositions sur la réduction des dépenses sur le vivre ensemble, alors que tous ces temps conviviaux rassemblent des personnes qui s'investissent dans la Commune. Evidemment, le vivre ensemble a un coût mais il est nécessaire et essentiel et elle se dit fière de participer et faire vivre cette cohésion.

M. BRICE indique le groupe n'est pas contre le vivre ensemble, au contraire mais ce sont des arguments qu'il donne par rapport à ce poste-là. Avec M. JEGO, il avait été évoqué en Commission, lors du dernier mandat, de mutualiser certaines choses, une friteuse par exemple, et cela n'a pas été fait. C'est un détail mais un détail qui compte.

M. JANER intervient en disant qu'il constate que les élus avaient préparé leurs arguments. Il constate qu'en 2023, il y avait un trou qui n'a pas été comblé, ce qui a entraîné une hausse des impôts. Il confirme que le groupe fera d'autres propositions, à la Municipalité de les appliquer ou pas. Il ajoute qu'il ne demande pas de suppression d'événement lié au vivre ensemble, de ce qui fait la richesse de la Commune et il partage l'avis des élus à ce sujet.

M. le Maire tient à dire à M. JANER que les élus qui sont intervenus n'avaient rien préparé puisqu'ils ne connaissaient pas la teneur des propos de l'Opposition. M. JANER doit assumer les réactions spontanées provoquées par son intervention d'économie de 10 000 €uros.

Mme FÉRIAL, elle aussi très émue, indique que dès le début du premier mandat, un travail exceptionnel a été fait avec les services pour optimiser au maximum le coût des fêtes et cérémonies, tant sur le nombre de personnes à inviter, sur les devis comparatifs, tout en soutenant l'économie locale. Les coûts ont ainsi pu être diminués mais, au bout d'un moment, ce n'est plus possible. Autant ne faire de réception si c'est pour servir des gâteaux à chien et de la limonade. Elle insiste aussi sur l'émulation que provoquent ces cérémonies, au fait que les gens puissent se rencontrer, échanger et s'engagent par exemple dans les associations. Même les agents, lors des installations du matériel sont volontaires alors qu'ils ne l'étaient pas auparavant.

M. DESNOUX prend la parole mais ne revient pas sur les déjeuners du Maire déjà évoqués, ni sur l'action de l'Union commerciale qu'il faut accompagner pour la promotion des entreprises, mais sur le Trophée du Golf évoqué par M. JANER. Ce trophée existait déjà auparavant. Il s'agissait une compétition de golf uniquement, avec un repas à suivre avec quelques chefs d'entreprises, les élus de la Majorité et leurs conjoints. Depuis, un travail a été réalisé avec le Sport, l'Union commerciale et ce trophée est maintenant ouvert à tous les chefs d'entreprise qui se trouvent isolés dans leur entreprise et ce moment est l'occasion de promouvoir leur métier, leur visibilité et c'est un choix politique qui a été fait. Il y a vraiment une dynamique à travailler ensemble, le sport, le vivre ensemble, le développement durable, en soutenant les circuits courts et c'est pour cette raison qu'il souhaite que cette politique sur l'économie locale se poursuive.

M. JAHAN intervient « M. JANER, j'ai juste une petite question... Si vous avez une marque de chips que vous mangez à PARIS, quand vous faites des buffets ; ça nous intéresse si vous avez un truc pas cher ».

M. LICHERON indique que, s'il n'est pas facile d'être dans l'Opposition, il n'est pas facile non plus d'être dans la Majorité. Si M. JANER a le sentiment d'être visé par les interventions des élus, M. LICHERON pense qu'il y a aujourd'hui un débat sain pour la démocratie, que M. JANER a demandé pendant la campagne, et que les prises de parole sont naturelles au regard des sujets évoqués, tout en restant dans le respect et M. JANER ne doit pas s'en étonner.

M. le Maire clôt le débat.

M. le Maire laisse ensuite la Présidence de la séance à Mme JAVELOT, Première Adjointe et sort de la salle pendant le vote.

Mme JAVELOT procède ensuite au vote.

Vote :

Pour : 23

3 abstentions (MM. JANER, BRICE, GONNEL)

M. le Maire revient dans la salle et remercie les élus pour leur confiance.

Il reprend la Présidence de la séance.

3- **Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025**

M. LE GOFF présente le projet de délibération à l'aide du diaporama ci-joint, qui n'appelle aucune observation particulière.

Vote :

Unanimité

4- **Etat des cessions et acquisitions immobilières - Année 2025**

M. LE GOFF présente le projet de délibération à l'aide du diaporama ci-joint.

Mme GONNEL demande des détails sur la future rénovation de la Maison rose et demande à quelle échéance elle sera réalisée.

M. le Maire lui répond qu'elle doit s'adresser au promoteur à qui la Ville a vendu la maison car il ne connaît les détails, en précisant qu'elle sera préservée.

M. JANER indique qu'il trouverait normal que la Mairie soit informée des travaux. C'est pourquoi la question a été posée, puisque le devenir de cette maison interroge les Ballanais.

M. le Maire confirme aux Ballanais et les rassure sur ce programme qui consiste en la rénovation du bâtiment existant, qui sera bien habité, et la construction de logements à l'arrière de la maison.

Vote :

Unanimité

5- **Etat des formations des élus – Année 2025**

M. LE GOFF présente le projet de délibération qui n'appelle aucune observation particulière.

Vote :

Unanimité

6- **Autorisations de Programme et de Crédits de Paiement (AP/CP)**

M. LE GOFF présente le projet de délibération à l'aide du diaporama ci-joint.

M. BRICE indique que le groupe se félicite de la création de cette AP/CP concernant le parc Beauverger et demande si le bâtiment en construction de Gambetta sera intégré au parc Beauverger.

M. le Maire répond qu'il ne voit pas le lien entre les deux programmes.

M. LOGEAIS précise que l'AP/CP concerne uniquement le parc actuel.

Vote :

Unanimité

7- **Décision modificative n° 1 – Budget Ville**

M. LE GOFF présente le projet de délibération à l'aide du diaporama ci-joint.

M. le Maire se dit heureux de cette subvention FEDER émanant de l'Europe, qu'il est très difficile de percevoir, d'un montant significatif de 47 600 €uros.

Il revient également sur l'ouverture de classe, qui est une bonne chose dans le contexte actuel, mais qui entraîne des dépenses en investissement, dont le recrutement d'une nouvelle ATSEM à la rentrée, augmentant ainsi les frais de personnel également. Mais il est bien entendu impossible de ne pas le faire.

Vote :

Unanimité

8- **Demande à Tours Métropole Val de Loire du Fonds de concours de droit commun 2026 et du Fonds vert 3**

M. LE GOFF présente le projet de délibération qui n'appelle aucune observation particulière.

Vote :

Unanimité

9- **Demande de subvention à la Fédération Française de Football pour la rénovation de l'éclairage du terrain d'honneur du Complexe sportif de La Haye**

M. JEGO présente le projet de délibération en indiquant que suite à un contrôle de l'éclairage du terrain d'honneur effectué par le District de football, celui-ci a révélé que le niveau actuel d'éclairage n'était plus suffisant pour jouer, même à un niveau R1. Afin que les rencontres sportives puissent se poursuivre, un éclairage par led va être installé, ce qui est également bon pour l'environnement.

M. BRICE demande à quelle date cette subvention sera perçue.

M. le Maire répond que la date n'est pas connue et il précise que, si la subvention n'est pas attribuée, le changement de l'éclairage n'aura pas lieu cette année.

M. le Maire souligne de plus l'absurdité de la réglementation qui oblige à changer totalement l'éclairage alors qu'il fonctionne très bien, pour des équipes en R1 ou N3, mettant ainsi les Collectivités, et pas seulement BALLAN-MIRE, dans des situations financières difficiles. Il faut changer l'éclairage alors qu'il fonctionne : c'est absurde.

M. BRICE indique qu'il pense la même chose.

Vote :

Unanimité

10- **Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées pour 2026 entre la Commune et la Métropole**

M. LE GOFF présente le projet de délibération qui n'appelle aucune observation particulière.

Vote :

Unanimité

11- **Arrêt du Plan de mobilité du Syndicat des Mobilités de Touraine – Avis de la Commune de BALLAN-MIRE**

M. LICHERON présente le projet de délibération à l'aide du diaporama ci-joint.

M. JANER remercie M. LICHERON pour cette présentation et se réjouit, pour les Ballanais, de l'augmentation de la fréquence des trains toutes les heures en 2030 et toutes les 30 minutes en 2040, ainsi que l'augmentation de la fréquence des bus. C'est pourquoi le groupe votera pour cette délibération, porteuse pour l'avenir.

M. le Maire remercie M. JANER et confirme que ce plan de mobilité aura des impacts directs pour les Ballanais. C'est pourquoi il avait insisté, lors du précédent mandat, pour intégrer ces nouvelles lignes de bus qui verront le jour lors de la mise en place de la deuxième ligne de tram.

Vote :

Unanimité

12- **Modification du RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel)**

M. le Maire présente le projet de délibération qui n'appelle aucune observation particulière.

Vote :

Unanimité

13- **Institution du paritarisme au sein du Comité Social Territorial**

M. le Maire présente le projet de délibération qui n'appelle aucune observation particulière.

Vote :

Unanimité

14- **Modification du tableau des effectifs : suppressions de postes**

M. le Maire présente le projet de délibération qui n'appelle aucune observation particulière.

Vote :

Unanimité

15- **Exercice du droit à la formation des Conseillers municipaux**

M. le Maire présente le projet de délibération qui n'appelle aucune observation particulière.

Vote :

Unanimité

16- **Recrutement de vacataires pour assurer la distribution de documents**

Mme FÉRIAL présente le projet de délibération.

M. BRICE demande si le recrutement se fait sous forme de volontariat ou si ce sont les équipes de la Ville qui se chargeront de cette distribution. Il demande également si l'économie qui sera réalisée est connue.

M. le Maire répond qu'un appel à candidature a été lancé au sein du personnel qui a répondu favorablement dans un premier temps. Par la suite, si cela n'est pas suffisant, des annonces pourront être lancées.

Pour l'instant, le coût n'est pas connu. Il y aura certainement une économie significative mais un bilan sera fait après plusieurs distributions.

Vote :

Unanimité

17- **Approbation de la convention PEDT – Plan Mercredi (Projet Educatif De Territoire)**

M. DESCROIX présente le projet de délibération à l'aide du diaporama ci-joint.

En préambule, il rappelle qu'en 2019, la Municipalité a internalisé la gestion des accueils de loisirs sans hébergement qui, jusque-là, était gérée par le Centre Jules Verne. De ce fait, pour des raisons administratives, il faut mettre en place un projet éducatif de territoire (PEDT).

M. JANER précise qu'en Commission « Petite enfance – Enfance – Jeunesse », le Comité de pilotage n'a pas été évoqué et il lui semblerait assez normal que l'élue de l'Opposition qui suit ce dossier puisse y être intégrée.

Il fait remarquer que, ce soir, l'Opposition a voté favorablement pour l'ensemble des délibérations, à l'exception du vote du Compte Administratif pour lequel elle s'est abstenue. L'Opposition a ainsi démontré son caractère constructif poussé au maximum.

M. le Maire répond qu'il n'y a aucune raison intellectuelle et objective de voter contre une délibération. Cela arrive néanmoins mais, selon lui, un vote favorable et unanime pour une délibération montre qu'un travail est réalisé pour répondre aux problématiques des citoyens et cela va dans le bon sens.

En ce qui concerne le PEDT, il s'agit de créer les meilleures conditions éducatives pour les jeunes, essentiel selon lui de façon à ce qu'ils s'épanouissent dans le cadre de leur apprentissage pour préparer leur vie d'adulte.

C'est pourquoi M. le Maire confirme que l'équipe municipale travaille à la mise en place d'une classe Orchestre pour offrir aux enfants l'opportunité de découvrir la musique. Evidemment, il est possible de supprimer l'Ecole de Musique qui permettrait de faire 200 000 Euros d'économie par an mais ce n'est pas envisageable, l'accès à l'éducation musicale étant une priorité.

Cette délibération relative au PEDT montre la politique volontariste de la Ville en direction de la jeunesse, engagée dès le début du mandat précédent avec l'installation, en 2 ans, de VPI dans la totalité des classes, pour une meilleure façon d'apprendre pour les enfants et permettre aux professeurs d'exercer leur fonction dans de bonnes conditions. Il pourrait ainsi multiplier les exemples.

M. DESCROIX indique que cette délibération est l'aboutissement du travail effectué par Mme MARCHAND et Raphaël LEMAITRE et les services de la Ville, délégation qu'il vient juste de reprendre.

M. JANER revient sur la présence d'un élu de l'Opposition au Comité de pilotage.

M. le Maire répond qu'il n'apportera pas de réponse ce soir. Il demande à M JANER de lui adresser un mail pour formaliser sa demande.

Vote :

Unanimité

18- **Avenant à la convention de gestion du service commun de la fourrière animale métropolitaine**

M. LOGEAIS présente le projet de délibération qui n'appelle aucune observation particulière.

Vote :

Unanimité

19- **Création d'une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) et désignation des représentants**

M. le Maire présente le projet de délibération.

Il indique qu'après les élections, il convient de remettre en place la Commission communale des impôts directs et il précise que des représentants de l'opposition vont y siéger.

Vote :

Unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire donne quelques informations :

- Le prochain Conseil municipal aura lieu le jeudi 18 juin. L'horaire sera précisé ultérieurement en raison de la cérémonie d'appel du 18 juin qui le précèdera ;
- Une réunion publique est organisée à l'initiative de M. Serge FOUGERE, le jeudi 4 juin à 19 heures, à l'Hôtel de Ville, sur le moustique tigre ;
- La quinzaine du Développement durable sera organisée du 26 mai au 6 juin, sur le thème de l'alimentation. L'inauguration aura lieu le 26 mai aux jardins familiaux et le marché nocturne le 29 mai ;
- Les Ballympiades auront lieu le 7 juin, gros événement sportif sur la Commune ;
- L'enquête publique concernant l'installation de panneaux photovoltaïques vers Miré a été prolongée jusqu'au 5 juin.

DECISIONS DU MAIRE

M. BRICE pose une question sur la Décision du Maire n° 34 concernant des admissions en non-valeur pour 119 €uros.

M. le Maire répond qu'il s'agit de frais de cantine.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour,
la séance est levée à 21 h 50

Fait à BALLAN-MIRE, le 18 juin 2026

La secrétaire de séance



Virginie DONNEAU

Le Maire



Thierry CHAILLOUX

Conseil municipal

✧ 21 mai 2026 ✧

Approbation du Compte de Gestion 2025

Budget Commune

COMPTE DE GESTION 2025

Résultats budgétaires de l'exercice 2025

Excédent de la section de fonctionnement = + 1.178.062,22 €

Excédent de la section d'investissement = + 754.108,32 €

Résultat de l'exercice des 2 sections = + 1.932.170,54 €

RESULTAT DU COMPTE DE GESTION 2025

Résultats cumulés de l'exercice 2025 avec reports 2024

Excédent de la section de fonctionnement = + 1.836.507,30 €

Déficit de la section d'investissement = - 1.651.408,59 €

Résultat de l'exercice des 2 sections = + 185.098,71 €

Approbation du Compte Administratif 2025

Budget Commune

SOMMAIRE

- **Dépenses de fonctionnement 2025**
- **Recettes de fonctionnement 2025**
- **CAF 2025**
- **Dépenses d'investissement 2025**
- **Recettes d'investissement 2025**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	Crédits ouverts	Compte administratif 2025	Variation
Dépenses réelles	9 931 100,00 €	9 745 611,54 €	185 488,46 €
Opérations d'ordre	1 017 680,00 €	970 227,33 €	47 452,67 €
Virement à la section d'investissement	1 348 700,00 €	- €	1 348 700,00 €
Total	12 297 480,00 €	10 715 838,87 €	1 581 641,13 €

Economies dégagées sur l'exercice = 185 488,46 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

N°	Intitulés	Crédits ouverts	Compte administratif 2025	Variation
011	Charges à caractère général	2 718 800,00 €	2 624 037,15 €	94 762,85 €
012	Charges de personnel et assimilé	6 058 200,00 €	6 002 409,46 €	55 790,54 €
014	Atténuation de produits	43 600,00 €	39 360,04 €	4 239,96 €
65	Autres charges de gestion courante	871 400,00 €	865 604,25 €	5 795,75 €
66	Charges financières	233 000,00 €	210 680,19 €	22 319,81 €
67	Charges spécifiques	3 000,00 €	503,16 €	2 496,84 €
68	Dotations provisions, dépréciations	3 100,00 €	3 017,29 €	82,71 €
042	Opérations d'ordre entre sections	1 017 680,00 €	970 227,33 €	47 452,67 €
021	Virement à la section d'investissement	1 348 700,00 €	- €	1 348 700,00 €
	Total	12 297 480,00 €	10 715 838,87 €	1 581 641,13 €

LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

Services	Crédits ouverts 2025	CA 2025	Variation	%
ST - Bâtiments	785 490	840 186-	54 696	-6,96%
Restaurant municipal	385 050	370 908	14 142	3,67%
Administration Générale	284 880	239 072	45 808	16,08%
ST - Cadre de vie	281 000	310 176-	29 176	-10,38%
ST - Propreté des bâtiments	247 410	217 888	29 522	11,93%
La Parenthèse	207 215	211 990-	4 775	-2,30%
Informatique	118 370	130 529-	12 159	-10,27%
Petite enfance / enfance	95 855	77 735	18 120	18,90%
Urbanisme	71 000	13 316	57 684	81,25%
Communication	57 840	52 643	5 197	8,99%
Enseignement	52 430	42 259	10 171	19,40%
Festivités	40 500	36 778	3 722	9,19%
Prévention sécurité	30 250	16 372	13 878	45,88%
Développement durable	26 500	25 110	1 390	5,25%
Gestion du personnel - frais annexes	17 000	18 411-	1 411	-8,30%
Associations	9 400	9 307	93	0,99%
Police municipale	6 010	8 607-	2 597	-43,21%
Vivre ensemble	2 600	2 751-	151	-5,80%
Total chapitre 011	2 718 800	2 624 037	94 763	3,49%

LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

Services	Crédits ouverts 2025	CA 2025	Variation	%
ST - Bâtiments	785 490	840 186-	54 696	-6,96%
Restaurant municipal	385 050	370 908	14 142	3,67%
Administration Générale	284 880	239 072	45 808	16,08%
ST - Cadre de vie	281 000	310 176-	29 176	-10,38%
ST - Propreté des bâtiments	247 410	217 888	29 522	11,93%
La Parenthèse	207 215	211 990-	4 775	-2,30%
Informatique	118 370	130 529-	12 159	-10,27%
Petite enfance / enfance	95 855	77 735	18 120	18,90%
Urbanisme	71 000	13 316	57 684	81,25%
Communication	57 840	52 643	5 197	8,99%
Enseignement	52 430	42 259	10 171	19,40%
Festivités	40 500	36 778	3 722	9,19%
Prévention sécurité	30 250	16 372	13 878	45,88%
Développement durable	26 500	25 110	1 390	5,25%
Gestion du personnel - frais annexes	17 000	18 411-	1 411	-8,30%
Associations	9 400	9 307	93	0,99%
Police municipale	6 010	8 607-	2 597	-43,21%
Vivre ensemble	2 600	2 751-	151	-5,80%
Total chapitre 011	2 718 800	2 624 037	94 763	3,49%

LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

Services	Crédits ouverts 2025	CA 2025	Variation	%
ST - Bâtiments	785 490	840 186-	54 696	-6,96%
Restaurant municipal	385 050	370 908	14 142	3,67%
Administration Générale	284 880	239 072	45 808	16,08%
ST - Cadre de vie	281 000	310 176-	29 176	-10,38%
ST - Propreté des bâtiments	247 410	217 888	29 522	11,93%
La Parenthèse	207 215	211 990-	4 775	-2,30%
Informatique	118 370	130 529-	12 159	-10,27%
Petite enfance / enfance	95 855	77 735	18 120	18,90%
Urbanisme	71 000	13 316	57 684	81,25%
Communication	57 840	52 643	5 197	8,99%
Enseignement	52 430	42 259	10 171	19,40%
Festivités	40 500	36 778	3 722	9,19%
Prévention sécurité	30 250	16 372	13 878	45,88%
Développement durable	26 500	25 110	1 390	5,25%
Gestion du personnel - frais annexes	17 000	18 411-	1 411	-8,30%
Associations	9 400	9 307	93	0,99%
Police municipale	6 010	8 607-	2 597	-43,21%
Vivre ensemble	2 600	2 751-	151	-5,80%
Total chapitre 011	2 718 800	2 624 037	94 763	3,49%

LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

Services	Crédits ouverts 2025	CA 2025	Variation	%
ST - Bâtiments	785 490	840 186-	54 696	-6,96%
Restaurant municipal	385 050	370 908	14 142	3,67%
Administration Générale	284 880	239 072	45 808	16,08%
ST - Cadre de vie	281 000	310 176-	29 176	-10,38%
ST - Propreté des bâtiments	247 410	217 888	29 522	11,93%
La Parenthèse	207 215	211 990-	4 775	-2,30%
Informatique	118 370	130 529-	12 159	-10,27%
Petite enfance / enfance	95 855	77 735	18 120	18,90%
Urbanisme	71 000	13 316	57 684	81,25%
Communication	57 840	52 643	5 197	8,99%
Enseignement	52 430	42 259	10 171	19,40%
Festivités	40 500	36 778	3 722	9,19%
Prévention sécurité	30 250	16 372	13 878	45,88%
Développement durable	26 500	25 110	1 390	5,25%
Gestion du personnel - frais annexes	17 000	18 411-	1 411	-8,30%
Associations	9 400	9 307	93	0,99%
Police municipale	6 010	8 607-	2 597	-43,21%
Vivre ensemble	2 600	2 751-	151	-5,80%
Total chapitre 011	2 718 800	2 624 037	94 763	3,49%

LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

Services	Crédits ouverts 2025	CA 2025	Variation	%
ST - Bâtiments	785 490	840 186-	54 696	-6,96%
Restaurant municipal	385 050	370 908	14 142	3,67%
Administration Générale	284 880	239 072	45 808	16,08%
ST - Cadre de vie	281 000	310 176-	29 176	-10,38%
ST - Propreté des bâtiments	247 410	217 888	29 522	11,93%
La Parenthèse	207 215	211 990-	4 775	-2,30%
Informatique	118 370	130 529-	12 159	-10,27%
Petite enfance / enfance	95 855	77 735	18 120	18,90%
Urbanisme	71 000	13 316	57 684	81,25%
Communication	57 840	52 643	5 197	8,99%
Enseignement	52 430	42 259	10 171	19,40%
Festivités	40 500	36 778	3 722	9,19%
Prévention sécurité	30 250	16 372	13 878	45,88%
Développement durable	26 500	25 110	1 390	5,25%
Gestion du personnel - frais annexes	17 000	18 411-	1 411	-8,30%
Associations	9 400	9 307	93	0,99%
Police municipale	6 010	8 607-	2 597	-43,21%
Vivre ensemble	2 600	2 751-	151	-5,80%
Total chapitre 011	2 718 800	2 624 037	94 763	3,49%

LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

Services	Crédits ouverts 2025	CA 2025	Variation	%
ST - Bâtiments	785 490	840 186-	54 696	-6,96%
Restaurant municipal	385 050	370 908	14 142	3,67%
Administration Générale	284 880	239 072	45 808	16,08%
ST - Cadre de vie	281 000	310 176-	29 176	-10,38%
ST - Propreté des bâtiments	247 410	217 888	29 522	11,93%
La Parenthèse	207 215	211 990-	4 775	-2,30%
Informatique	118 370	130 529-	12 159	-10,27%
Petite enfance / enfance	95 855	77 735	18 120	18,90%
Urbanisme	71 000	13 316	57 684	81,25%
Communication	57 840	52 643	5 197	8,99%
Enseignement	52 430	42 259	10 171	19,40%
Festivités	40 500	36 778	3 722	9,19%
Prévention sécurité	30 250	16 372	13 878	45,88%
Développement durable	26 500	25 110	1 390	5,25%
Gestion du personnel - frais annexes	17 000	18 411-	1 411	-8,30%
Associations	9 400	9 307	93	0,99%
Police municipale	6 010	8 607-	2 597	-43,21%
Vivre ensemble	2 600	2 751-	151	-5,80%
Total chapitre 011	2 718 800	2 624 037	94 763	3,49%

LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

Services	Crédits ouverts 2025	CA 2025	Variation	%
ST - Bâtiments	785 490	840 186-	54 696	-6,96%
Restaurant municipal	385 050	370 908	14 142	3,67%
Administration Générale	284 880	239 072	45 808	16,08%
ST - Cadre de vie	281 000	310 176-	29 176	-10,38%
ST - Propreté des bâtiments	247 410	217 888	29 522	11,93%
La Parenthèse	207 215	211 990-	4 775	-2,30%
Informatique	118 370	130 529-	12 159	-10,27%
Petite enfance / enfance	95 855	77 735	18 120	18,90%
Urbanisme	71 000	13 316	57 684	81,25%
Communication	57 840	52 643	5 197	8,99%
Enseignement	52 430	42 259	10 171	19,40%
Festivités	40 500	36 778	3 722	9,19%
Prévention sécurité	30 250	16 372	13 878	45,88%
Développement durable	26 500	25 110	1 390	5,25%
Gestion du personnel - frais annexes	17 000	18 411-	1 411	-8,30%
Associations	9 400	9 307	93	0,99%
Police municipale	6 010	8 607-	2 597	-43,21%
Vivre ensemble	2 600	2 751-	151	-5,80%
Total chapitre 011	2 718 800	2 624 037	94 763	3,49%

LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

Services	Crédits ouverts 2025	CA 2025	Variation	%
ST - Bâtiments	785 490	840 186-	54 696	-6,96%
Restaurant municipal	385 050	370 908	14 142	3,67%
Administration Générale	284 880	239 072	45 808	16,08%
ST - Cadre de vie	281 000	310 176-	29 176	-10,38%
ST - Propreté des bâtiments	247 410	217 888	29 522	11,93%
La Parenthèse	207 215	211 990-	4 775	-2,30%
Informatique	118 370	130 529-	12 159	-10,27%
Petite enfance / enfance	95 855	77 735	18 120	18,90%
Urbanisme	71 000	13 316	57 684	81,25%
Communication	57 840	52 643	5 197	8,99%
Enseignement	52 430	42 259	10 171	19,40%
Festivités	40 500	36 778	3 722	9,19%
Prévention sécurité	30 250	16 372	13 878	45,88%
Développement durable	26 500	25 110	1 390	5,25%
Gestion du personnel - frais annexes	17 000	18 411-	1 411	-8,30%
Associations	9 400	9 307	93	0,99%
Police municipale	6 010	8 607-	2 597	-43,21%
Vivre ensemble	2 600	2 751-	151	-5,80%
Total chapitre 011	2 718 800	2 624 037	94 763	3,49%

LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

Services	Crédits ouverts 2025	CA 2025	Variation	%
ST - Bâtiments	785 490	840 186-	54 696	-6,96%
Restaurant municipal	385 050	370 908	14 142	3,67%
Administration Générale	284 880	239 072	45 808	16,08%
ST - Cadre de vie	281 000	310 176-	29 176	-10,38%
ST - Propreté des bâtiments	247 410	217 888	29 522	11,93%
La Parenthèse	207 215	211 990-	4 775	-2,30%
Informatique	118 370	130 529-	12 159	-10,27%
Petite enfance / enfance	95 855	77 735	18 120	18,90%
Urbanisme	71 000	13 316	57 684	81,25%
Communication	57 840	52 643	5 197	8,99%
Enseignement	52 430	42 259	10 171	19,40%
Festivités	40 500	36 778	3 722	9,19%
Prévention sécurité	30 250	16 372	13 878	45,88%
Développement durable	26 500	25 110	1 390	5,25%
Gestion du personnel - frais annexes	17 000	18 411-	1 411	-8,30%
Associations	9 400	9 307	93	0,99%
Police municipale	6 010	8 607-	2 597	-43,21%
Vivre ensemble	2 600	2 751-	151	-5,80%
Total chapitre 011	2 718 800	2 624 037	94 763	3,49%

LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

Services	Crédits ouverts 2025	CA 2025	Variation	%
ST - Bâtiments	785 490	840 186-	54 696	-6,96%
Restaurant municipal	385 050	370 908	14 142	3,67%
Administration Générale	284 880	239 072	45 808	16,08%
ST - Cadre de vie	281 000	310 176-	29 176	-10,38%
ST - Propreté des bâtiments	247 410	217 888	29 522	11,93%
La Parenthèse	207 215	211 990-	4 775	-2,30%
Informatique	118 370	130 529-	12 159	-10,27%
Petite enfance / enfance	95 855	77 735	18 120	18,90%
Urbanisme	71 000	13 316	57 684	81,25%
Communication	57 840	52 643	5 197	8,99%
Enseignement	52 430	42 259	10 171	19,40%
Festivités	40 500	36 778	3 722	9,19%
Prévention sécurité	30 250	16 372	13 878	45,88%
Développement durable	26 500	25 110	1 390	5,25%
Gestion du personnel - frais annexes	17 000	18 411-	1 411	-8,30%
Associations	9 400	9 307	93	0,99%
Police municipale	6 010	8 607-	2 597	-43,21%
Vivre ensemble	2 600	2 751-	151	-5,80%
Total chapitre 011	2 718 800	2 624 037	94 763	3,49%

LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

Services	Crédits ouverts 2025	CA 2025	Variation	%
ST - Bâtiments	785 490	840 186-	54 696	-6,96%
Restaurant municipal	385 050	370 908	14 142	3,67%
Administration Générale	284 880	239 072	45 808	16,08%
ST - Cadre de vie	281 000	310 176-	29 176	-10,38%
ST - Propreté des bâtiments	247 410	217 888	29 522	11,93%
La Parenthèse	207 215	211 990-	4 775	-2,30%
Informatique	118 370	130 529-	12 159	-10,27%
Petite enfance / enfance	95 855	77 735	18 120	18,90%
Urbanisme	71 000	13 316	57 684	81,25%
Communication	57 840	52 643	5 197	8,99%
Enseignement	52 430	42 259	10 171	19,40%
Festivités	40 500	36 778	3 722	9,19%
Prévention sécurité	30 250	16 372	13 878	45,88%
Développement durable	26 500	25 110	1 390	5,25%
Gestion du personnel - frais annexes	17 000	18 411-	1 411	-8,30%
Associations	9 400	9 307	93	0,99%
Police municipale	6 010	8 607-	2 597	-43,21%
Vivre ensemble	2 600	2 751-	151	-5,80%
Total chapitre 011	2 718 800	2 624 037	94 763	3,49%

LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

Services	Crédits ouverts 2025	CA 2025	Variation	%
ST - Bâtiments	785 490	840 186-	54 696	-6,96%
Restaurant municipal	385 050	370 908	14 142	3,67%
Administration Générale	284 880	239 072	45 808	16,08%
ST - Cadre de vie	281 000	310 176-	29 176	-10,38%
ST - Propreté des bâtiments	247 410	217 888	29 522	11,93%
La Parenthèse	207 215	211 990-	4 775	-2,30%
Informatique	118 370	130 529-	12 159	-10,27%
Petite enfance / enfance	95 855	77 735	18 120	18,90%
Urbanisme	71 000	13 316	57 684	81,25%
Communication	57 840	52 643	5 197	8,99%
Enseignement	52 430	42 259	10 171	19,40%
Festivités	40 500	36 778	3 722	9,19%
Prévention sécurité	30 250	16 372	13 878	45,88%
Développement durable	26 500	25 110	1 390	5,25%
Gestion du personnel - frais annexes	17 000	18 411-	1 411	-8,30%
Associations	9 400	9 307	93	0,99%
Police municipale	6 010	8 607-	2 597	-43,21%
Vivre ensemble	2 600	2 751-	151	-5,80%
Total chapitre 011	2 718 800	2 624 037	94 763	3,49%

LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

Services	Crédits ouverts 2025	CA 2025	Variation	%
ST - Bâtiments	785 490	840 186-	54 696	-6,96%
Restaurant municipal	385 050	370 908	14 142	3,67%
Administration Générale	284 880	239 072	45 808	16,08%
ST - Cadre de vie	281 000	310 176-	29 176	-10,38%
ST - Propreté des bâtiments	247 410	217 888	29 522	11,93%
La Parenthèse	207 215	211 990-	4 775	-2,30%
Informatique	118 370	130 529-	12 159	-10,27%
Petite enfance / enfance	95 855	77 735	18 120	18,90%
Urbanisme	71 000	13 316	57 684	81,25%
Communication	57 840	52 643	5 197	8,99%
Enseignement	52 430	42 259	10 171	19,40%
Festivités	40 500	36 778	3 722	9,19%
Prévention sécurité	30 250	16 372	13 878	45,88%
Développement durable	26 500	25 110	1 390	5,25%
Gestion du personnel - frais annexes	17 000	18 411-	1 411	-8,30%
Associations	9 400	9 307	93	0,99%
Police municipale	6 010	8 607-	2 597	-43,21%
Vivre ensemble	2 600	2 751-	151	-5,80%
Total chapitre 011	2 718 800	2 624 037	94 763	3,49%

LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

Services	Crédits ouverts 2025	CA 2025	Variation	%
ST - Bâtiments	785 490	840 186-	54 696	-6,96%
Restaurant municipal	385 050	370 908	14 142	3,67%
Administration Générale	284 880	239 072	45 808	16,08%
ST - Cadre de vie	281 000	310 176-	29 176	-10,38%
ST - Propreté des bâtiments	247 410	217 888	29 522	11,93%
La Parenthèse	207 215	211 990-	4 775	-2,30%
Informatique	118 370	130 529-	12 159	-10,27%
Petite enfance / enfance	95 855	77 735	18 120	18,90%
Urbanisme	71 000	13 316	57 684	81,25%
Communication	57 840	52 643	5 197	8,99%
Enseignement	52 430	42 259	10 171	19,40%
Festivités	40 500	36 778	3 722	9,19%
Prévention sécurité	30 250	16 372	13 878	45,88%
Développement durable	26 500	25 110	1 390	5,25%
Gestion du personnel - frais annexes	17 000	18 411-	1 411	-8,30%
Associations	9 400	9 307	93	0,99%
Police municipale	6 010	8 607-	2 597	-43,21%
Vivre ensemble	2 600	2 751-	151	-5,80%
Total chapitre 011	2 718 800	2 624 037	94 763	3,49%

LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

Services	Crédits ouverts 2025	CA 2025	Variation	%
ST - Bâtiments	785 490	840 186-	54 696	-6,96%
Restaurant municipal	385 050	370 908	14 142	3,67%
Administration Générale	284 880	239 072	45 808	16,08%
ST - Cadre de vie	281 000	310 176-	29 176	-10,38%
ST - Propreté des bâtiments	247 410	217 888	29 522	11,93%
La Parenthèse	207 215	211 990-	4 775	-2,30%
Informatique	118 370	130 529-	12 159	-10,27%
Petite enfance / enfance	95 855	77 735	18 120	18,90%
Urbanisme	71 000	13 316	57 684	81,25%
Communication	57 840	52 643	5 197	8,99%
Enseignement	52 430	42 259	10 171	19,40%
Festivités	40 500	36 778	3 722	9,19%
Prévention sécurité	30 250	16 372	13 878	45,88%
Développement durable	26 500	25 110	1 390	5,25%
Gestion du personnel - frais annexes	17 000	18 411-	1 411	-8,30%
Associations	9 400	9 307	93	0,99%
Police municipale	6 010	8 607-	2 597	-43,21%
Vivre ensemble	2 600	2 751-	151	-5,80%
Total chapitre 011	2 718 800	2 624 037	94 763	3,49%

LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

Services	Crédits ouverts 2025	CA 2025	Variation	%
ST - Bâtiments	785 490	840 186-	54 696	-6,96%
Restaurant municipal	385 050	370 908	14 142	3,67%
Administration Générale	284 880	239 072	45 808	16,08%
ST - Cadre de vie	281 000	310 176-	29 176	-10,38%
ST - Propreté des bâtiments	247 410	217 888	29 522	11,93%
La Parenthèse	207 215	211 990-	4 775	-2,30%
Informatique	118 370	130 529-	12 159	-10,27%
Petite enfance / enfance	95 855	77 735	18 120	18,90%
Urbanisme	71 000	13 316	57 684	81,25%
Communication	57 840	52 643	5 197	8,99%
Enseignement	52 430	42 259	10 171	19,40%
Festivités	40 500	36 778	3 722	9,19%
Prévention sécurité	30 250	16 372	13 878	45,88%
Développement durable	26 500	25 110	1 390	5,25%
Gestion du personnel - frais annexes	17 000	18 411-	1 411	-8,30%
Associations	9 400	9 307	93	0,99%
Police municipale	6 010	8 607-	2 597	-43,21%
Vivre ensemble	2 600	2 751-	151	-5,80%
Total chapitre 011	2 718 800	2 624 037	94 763	3,49%

LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

Services	Crédits ouverts 2025	CA 2025	Variation	%
ST - Bâtiments	785 490	840 186-	54 696	-6,96%
Restaurant municipal	385 050	370 908	14 142	3,67%
Administration Générale	284 880	239 072	45 808	16,08%
ST - Cadre de vie	281 000	310 176-	29 176	-10,38%
ST - Propreté des bâtiments	247 410	217 888	29 522	11,93%
La Parenthèse	207 215	211 990-	4 775	-2,30%
Informatique	118 370	130 529-	12 159	-10,27%
Petite enfance / enfance	95 855	77 735	18 120	18,90%
Urbanisme	71 000	13 316	57 684	81,25%
Communication	57 840	52 643	5 197	8,99%
Enseignement	52 430	42 259	10 171	19,40%
Festivités	40 500	36 778	3 722	9,19%
Prévention sécurité	30 250	16 372	13 878	45,88%
Développement durable	26 500	25 110	1 390	5,25%
Gestion du personnel - frais annexes	17 000	18 411-	1 411	-8,30%
Associations	9 400	9 307	93	0,99%
Police municipale	6 010	8 607-	2 597	-43,21%
Vivre ensemble	2 600	2 751-	151	-5,80%
Total chapitre 011	2 718 800	2 624 037	94 763	3,49%

LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

Services	Crédits ouverts 2025	CA 2025	Variation	%
ST - Bâtiments	785 490	840 186-	54 696	-6,96%
Restaurant municipal	385 050	370 908	14 142	3,67%
Administration Générale	284 880	239 072	45 808	16,08%
ST - Cadre de vie	281 000	310 176-	29 176	-10,38%
ST - Propreté des bâtiments	247 410	217 888	29 522	11,93%
La Parenthèse	207 215	211 990-	4 775	-2,30%
Informatique	118 370	130 529-	12 159	-10,27%
Petite enfance / enfance	95 855	77 735	18 120	18,90%
Urbanisme	71 000	13 316	57 684	81,25%
Communication	57 840	52 643	5 197	8,99%
Enseignement	52 430	42 259	10 171	19,40%
Festivités	40 500	36 778	3 722	9,19%
Prévention sécurité	30 250	16 372	13 878	45,88%
Développement durable	26 500	25 110	1 390	5,25%
Gestion du personnel - frais annexes	17 000	18 411-	1 411	-8,30%
Associations	9 400	9 307	93	0,99%
Police municipale	6 010	8 607-	2 597	-43,21%
Vivre ensemble	2 600	2 751-	151	-5,80%
Total chapitre 011	2 718 800	2 624 037	94 763	3,49%

LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

Services	Crédits ouverts 2025	CA 2025	Variation	%
ST - Bâtiments	785 490	840 186-	54 696	-6,96%
Restaurant municipal	385 050	370 908	14 142	3,67%
Administration Générale	284 880	239 072	45 808	16,08%
ST - Cadre de vie	281 000	310 176-	29 176	-10,38%
ST - Propreté des bâtiments	247 410	217 888	29 522	11,93%
La Parenthèse	207 215	211 990-	4 775	-2,30%
Informatique	118 370	130 529-	12 159	-10,27%
Petite enfance / enfance	95 855	77 735	18 120	18,90%
Urbanisme	71 000	13 316	57 684	81,25%
Communication	57 840	52 643	5 197	8,99%
Enseignement	52 430	42 259	10 171	19,40%
Festivités	40 500	36 778	3 722	9,19%
Prévention sécurité	30 250	16 372	13 878	45,88%
Développement durable	26 500	25 110	1 390	5,25%
Gestion du personnel - frais annexes	17 000	18 411-	1 411	-8,30%
Associations	9 400	9 307	93	0,99%
Police municipale	6 010	8 607-	2 597	-43,21%
Vivre ensemble	2 600	2 751-	151	-5,80%
Total chapitre 011	2 718 800	2 624 037	94 763	3,49%

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

N°	Intitulés	Crédits ouverts	Compte administratif 2025	Variation
011	Charges à caractère général	2 718 800,00 €	2 624 037,15 €	94 762,85 €
012	Charges de personnel et assimilé	6 058 200,00 €	6 002 409,46 €	55 790,54 €
014	Atténuation de produits	43 600,00 €	39 360,04 €	4 239,96 €
65	Autres charges de gestion courante	871 400,00 €	865 604,25 €	5 795,75 €
66	Charges financières	233 000,00 €	210 680,19 €	22 319,81 €
67	Charges spécifiques	3 000,00 €	503,16 €	2 496,84 €
68	Dotations provisions, dépréciations	3 100,00 €	3 017,29 €	82,71 €
042	Opérations d'ordre entre sections	1 017 680,00 €	970 227,33 €	47 452,67 €
021	Virement à la section d'investissement	1 348 700,00 €	- €	1 348 700,00 €
	Total	12 297 480,00 €	10 715 838,87 €	1 581 641,13 €

EVOLUTION DES CHARGES REELLES DE PERSONNEL

	Crédits ouverts 2025	Compte administratif 2025	Variation	
Chapitre 012 Charges de personnel (A)	6 058 200,00	6 002 409,46	55 790,54	0,92%
Chapitre 013 Atténuation de charges (recettes de fonctionnement) (B)	27 000,00	94 417,55	- 67 417,55	-249,69%
Frais réels de personnel (A) - (B)	6 031 200,00	5 907 991,91	123 208,09	2,04%

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

N°	Intitulés	Crédits ouverts	Compte administratif 2025	Variation
011	Charges à caractère général	2 718 800,00 €	2 624 037,15 €	94 762,85 €
012	Charges de personnel et assimilé	6 058 200,00 €	6 002 409,46 €	55 790,54 €
014	Atténuation de produits	43 600,00 €	39 360,04 €	4 239,96 €
65	Autres charges de gestion courante	871 400,00 €	865 604,25 €	5 795,75 €
66	Charges financières	233 000,00 €	210 680,19 €	22 319,81 €
67	Charges spécifiques	3 000,00 €	503,16 €	2 496,84 €
68	Dotations provisions, dépréciations	3 100,00 €	3 017,29 €	82,71 €
042	Opérations d'ordre entre sections	1 017 680,00 €	970 227,33 €	47 452,67 €
021	Virement à la section d'investissement	1 348 700,00 €	- €	1 348 700,00 €
	Total	12 297 480,00 €	10 715 838,87 €	1 581 641,13 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

N°	Intitulés	Crédits ouverts	Compte administratif 2025	Variation
011	Charges à caractère général	2 718 800,00 €	2 624 037,15 €	94 762,85 €
012	Charges de personnel et assimilé	6 058 200,00 €	6 002 409,46 €	55 790,54 €
014	Atténuation de produits	43 600,00 €	39 360,04 €	4 239,96 €
65	Autres charges de gestion courante	871 400,00 €	865 604,25 €	5 795,75 €
66	Charges financières	233 000,00 €	210 680,19 €	22 319,81 €
67	Charges spécifiques	3 000,00 €	503,16 €	2 496,84 €
68	Dotations provisions, dépréciations	3 100,00 €	3 017,29 €	82,71 €
042	Opérations d'ordre entre sections	1 017 680,00 €	970 227,33 €	47 452,67 €
021	Virement à la section d'investissement	1 348 700,00 €	- €	1 348 700,00 €
	Total	12 297 480,00 €	10 715 838,87 €	1 581 641,13 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

N°	Intitulés	Crédits ouverts	Compte administratif 2025	Variation
011	Charges à caractère général	2 718 800,00 €	2 624 037,15 €	94 762,85 €
012	Charges de personnel et assimilé	6 058 200,00 €	6 002 409,46 €	55 790,54 €
014	Atténuation de produits	43 600,00 €	39 360,04 €	4 239,96 €
65	Autres charges de gestion courante	871 400,00 €	865 604,25 €	5 795,75 €
66	Charges financières	233 000,00 €	210 680,19 €	22 319,81 €
67	Charges spécifiques	3 000,00 €	503,16 €	2 496,84 €
68	Dotations provisions, dépréciations	3 100,00 €	3 017,29 €	82,71 €
042	Opérations d'ordre entre sections	1 017 680,00 €	970 227,33 €	47 452,67 €
021	Virement à la section d'investissement	1 348 700,00 €	- €	1 348 700,00 €
	Total	12 297 480,00 €	10 715 838,87 €	1 581 641,13 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Intitulés	Crédits ouverts 2025	Compte administratif 2025	Variation
Recettes réelles	11 083 034,92 €	11 358 467,11 €	-275 432,19 €
Opération d'ordre entre sections	556 000,00 €	535 433,98 €	20 566,02 €
Résultat de fonctionnement reporté	658 445,08 €	658 445,08 €	0,00 €
Total	12 297 480,00 €	12 552 346,17 €	-254 866,17 €

Recettes réelles supplémentaires = 275 432,19 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

N°	Intitulés	Crédits ouverts	Compte administratif 2025	Variation
013	Atténuation de charges	27 000,00 €	94 417,55	-67 417,55 €
70	Produits des services	1 191 600,00 €	1 201 142,98	-9 542,98 €
73	Impôts et taxes	599 300,00 €	603 214,37	-3 914,37 €
731	Fiscalité locale	5 957 000,00 €	6 006 560,58	-49 560,58 €
74	Dotations et participations	2 450 500,00 €	2 527 810,49	-77 310,49 €
75	Autres produits de gestion	824 954,92 €	883 314,57	-58 359,65 €
76	Produits financiers	- €	9,12	-9,12 €
77	Produits spécifiques	32 680,00 €	41 997,45	-9 317,45 €
042	Opération d'ordre – Travaux en régie	556 000,00 €	535 433,98	20 566,02 €
002	Résultat reporté	658 445,08 €	658 445,08	0,00 €
	Total	12 297 480,00 €	12 552 346,17 €	-254 866,17 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

N°	Intitulés	Crédits ouverts	Compte administratif 2025	Variation
013	Atténuation de charges	27 000,00 €	94 417,55	-67 417,55 €
70	Produits des services	1 191 600,00 €	1 201 142,98	-9 542,98 €
73	Impôts et taxes	599 300,00 €	603 214,37	-3 914,37 €
731	Fiscalité locale	5 957 000,00 €	6 006 560,58	-49 560,58 €
74	Dotations et participations	2 450 500,00 €	2 527 810,49	-77 310,49 €
75	Autres produits de gestion	824 954,92 €	883 314,57	-58 359,65 €
76	Produits financiers	- €	9,12	-9,12 €
77	Produits spécifiques	32 680,00 €	41 997,45	-9 317,45 €
042	Opération d'ordre – Travaux en régie	556 000,00 €	535 433,98	20 566,02 €
002	Résultat reporté	658 445,08 €	658 445,08	0,00 €
	Total	12 297 480,00 €	12 552 346,17 €	-254 866,17 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

N°	Intitulés	Crédits ouverts	Compte administratif 2025	Variation
013	Atténuation de charges	27 000,00 €	94 417,55	-67 417,55 €
70	Produits des services	1 191 600,00 €	1 201 142,98	-9 542,98 €
73	Impôts et taxes	599 300,00 €	603 214,37	-3 914,37 €
731	Fiscalité locale	5 957 000,00 €	6 006 560,58	-49 560,58 €
74	Dotations et participations	2 450 500,00 €	2 527 810,49	-77 310,49 €
75	Autres produits de gestion	824 954,92 €	883 314,57	-58 359,65 €
76	Produits financiers	- €	9,12	-9,12 €
77	Produits spécifiques	32 680,00 €	41 997,45	-9 317,45 €
042	Opération d'ordre – Travaux en régie	556 000,00 €	535 433,98	20 566,02 €
002	Résultat reporté	658 445,08 €	658 445,08	0,00 €
	Total	12 297 480,00 €	12 552 346,17 €	-254 866,17 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

N°	Intitulés	Crédits ouverts	Compte administratif 2025	Variation
013	Atténuation de charges	27 000,00 €	94 417,55	-67 417,55 €
70	Produits des services	1 191 600,00 €	1 201 142,98	-9 542,98 €
73	Impôts et taxes	599 300,00 €	603 214,37	-3 914,37 €
731	Fiscalité locale	5 957 000,00 €	6 006 560,58	-49 560,58 €
74	Dotations et participations	2 450 500,00 €	2 527 810,49	-77 310,49 €
75	Autres produits de gestion	824 954,92 €	883 314,57	-58 359,65 €
76	Produits financiers	- €	9,12	-9,12 €
77	Produits spécifiques	32 680,00 €	41 997,45	-9 317,45 €
042	Opération d'ordre – Travaux en régie	556 000,00 €	535 433,98	20 566,02 €
002	Résultat reporté	658 445,08 €	658 445,08	0,00 €
	Total	12 297 480,00 €	12 552 346,17 €	-254 866,17 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

N°	Intitulés	Crédits ouverts	Compte administratif 2025	Variation
013	Atténuation de charges	27 000,00 €	94 417,55	-67 417,55 €
70	Produits des services	1 191 600,00 €	1 201 142,98	-9 542,98 €
73	Impôts et taxes	599 300,00 €	603 214,37	-3 914,37 €
731	Fiscalité locale	5 957 000,00 €	6 006 560,58	-49 560,58 €
74	Dotations et participations	2 450 500,00 €	2 527 810,49	-77 310,49 €
75	Autres produits de gestion	824 954,92 €	883 314,57	-58 359,65 €
76	Produits financiers	- €	9,12	-9,12 €
77	Produits spécifiques	32 680,00 €	41 997,45	-9 317,45 €
042	Opération d'ordre – Travaux en régie	556 000,00 €	535 433,98	20 566,02 €
002	Résultat reporté	658 445,08 €	658 445,08	0,00 €
	Total	12 297 480,00 €	12 552 346,17 €	-254 866,17 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

N°	Intitulés	Crédits ouverts	Compte administratif 2025	Variation
013	Atténuation de charges	27 000,00 €	94 417,55	-67 417,55 €
70	Produits des services	1 191 600,00 €	1 201 142,98	-9 542,98 €
73	Impôts et taxes	599 300,00 €	603 214,37	-3 914,37 €
731	Fiscalité locale	5 957 000,00 €	6 006 560,58	-49 560,58 €
74	Dotations et participations	2 450 500,00 €	2 527 810,49	-77 310,49 €
75	Autres produits de gestion	824 954,92 €	883 314,57	-58 359,65 €
76	Produits financiers	- €	9,12	-9,12 €
77	Produits spécifiques	32 680,00 €	41 997,45	-9 317,45 €
042	Opération d'ordre – Travaux en régie	556 000,00 €	535 433,98	20 566,02 €
002	Résultat reporté	658 445,08 €	658 445,08	0,00 €
	Total	12 297 480,00 €	12 552 346,17 €	-254 866,17 €

SYNTHESE SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes réalisées (A)	11 893 901,09 €
Dépenses réalisées (B)	10 715 838,87 €
Excédent de fonctionnement exercice 2025 (C) = (A - B)	1 178 062,22 €

Excédent reporté 2024 (D)	658 445,08 €
Excédent de fonctionnement exercice 2025 (C + D)	1 836 507,30 €

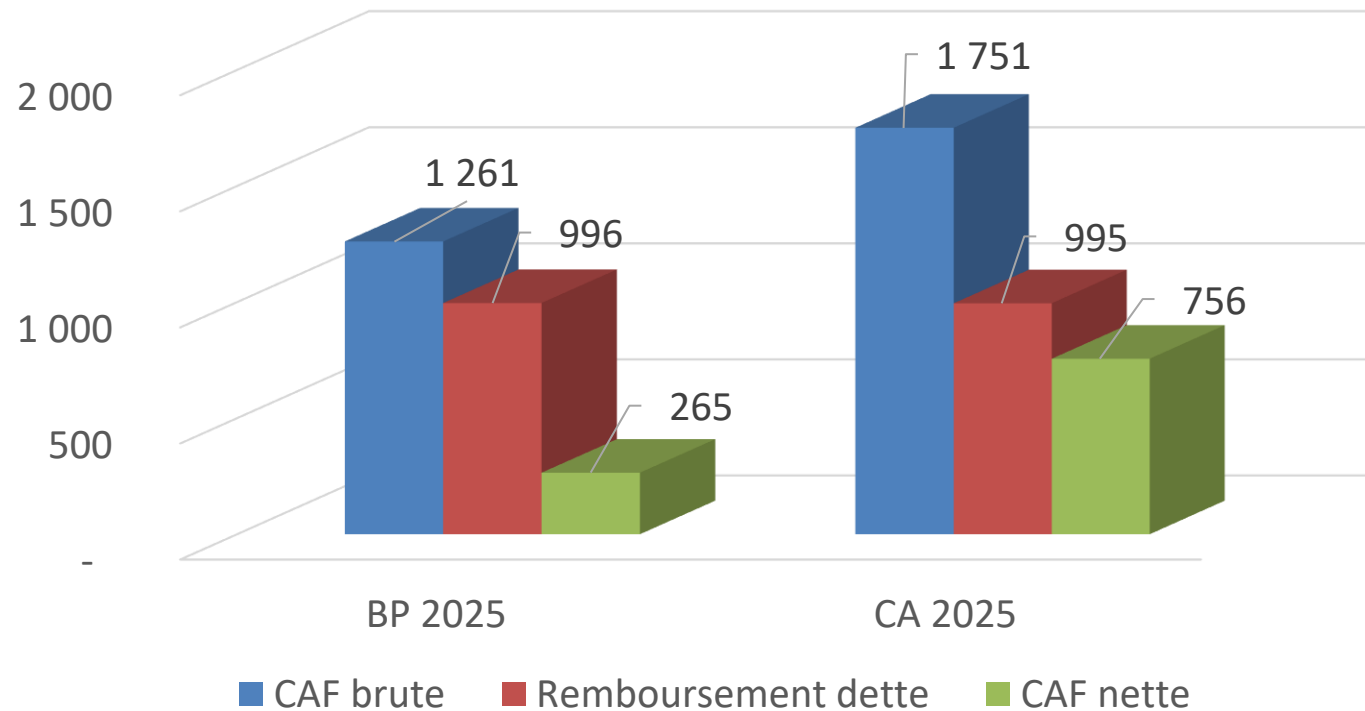
SYNTHESE SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes supplémentaires	275 432
Dépenses économisées	185 488
Augmentation de la marge	460 920

REALISATION DE LA CAF NETTE

(CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT)

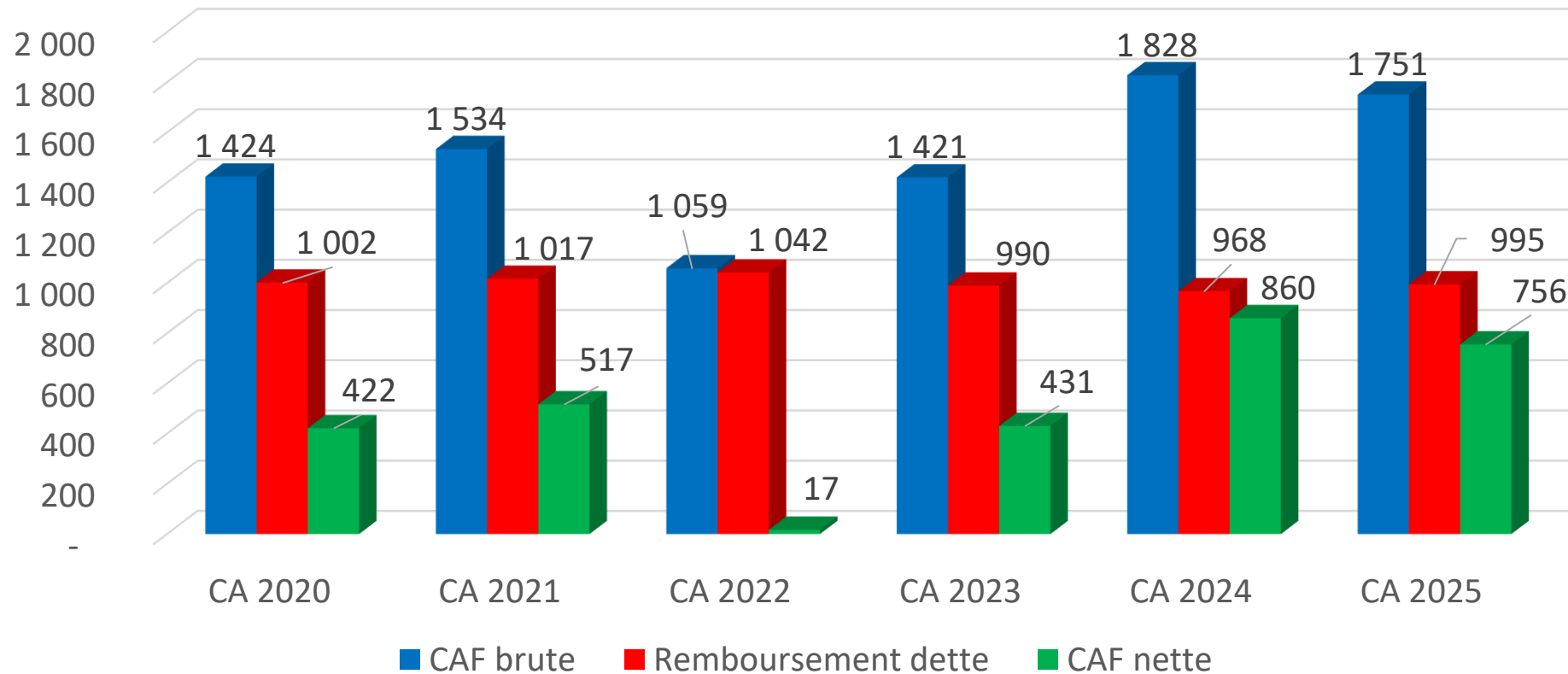
En K€



REALISATION DE LA CAF NETTE

(CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT)

En K€



DEPENSES D'INVESTISSEMENT

N°	Intitulés	Crédits ouverts 2025	Compte administratif 2025	Restes à réaliser 2025	Variation
16	Emprunts et dettes assimilées	997 800,00 €	995 661,16 €	0,00 €	2 138,84 €
204	Subventions d'équipement versées	793 591,45 €	414 150,00 €	379 441,45 €	0,00 €
2...	Opérations d'équipement	2 998 091,64 €	1 688 416,76 €	377 136,92 €	932 537,96 €
26	Participations et créances rattachées	9 000,00 €	9 000,00 €	0,00 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	556 000,00 €	535 433,98 €	0,00 €	20 566,02 €
041	Opérations patrimoniales	160 000,00 €	156 798,27 €	0,00 €	3 201,73 €
001	Solde d'exécution négatif reporté	2 405 516,91 €	2 405 516,91 €	0,00 €	0,00 €
	Total	7 920 000,00 €	6 204 977,08 €	756 578,37 €	958 444,55 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

N°	Intitulés	Crédits ouverts 2025	Compte administratif 2025	Restes à réaliser 2025	Variation
16	Emprunts et dettes assimilées	997 800,00 €	995 661,16 €	0,00 €	2 138,84 €
204	Subventions d'équipement versées	793 591,45 €	414 150,00 €	379 441,45 €	0,00 €
2...	Opérations d'équipement	2 998 091,64 €	1 688 416,76 €	377 136,92 €	932 537,96 €
26	Participations et créances rattachées	9 000,00 €	9 000,00 €	0,00 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	556 000,00 €	535 433,98 €	0,00 €	20 566,02 €
041	Opérations patrimoniales	160 000,00 €	156 798,27 €	0,00 €	3 201,73 €
001	Solde d'exécution négatif reporté	2 405 516,91 €	2 405 516,91 €	0,00 €	0,00 €
	Total	7 920 000,00 €	6 204 977,08 €	756 578,37 €	958 444,55 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

N°	Intitulés	Crédits ouverts 2025	Compte administratif 2025	Restes à réaliser 2025	Variation
16	Emprunts et dettes assimilées	997 800,00 €	995 661,16 €	0,00 €	2 138,84 €
204	Subventions d'équipement versées	793 591,45 €	414 150,00 €	379 441,45 €	0,00 €
2...	Opérations d'équipement	2 998 091,64 €	1 688 416,76 €	377 136,92 €	932 537,96 €
26	Participations et créances rattachées	9 000,00 €	9 000,00 €	0,00 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	556 000,00 €	535 433,98 €	0,00 €	20 566,02 €
041	Opérations patrimoniales	160 000,00 €	156 798,27 €	0,00 €	3 201,73 €
001	Solde d'exécution négatif reporté	2 405 516,91 €	2 405 516,91 €	0,00 €	0,00 €
	Total	7 920 000,00 €	6 204 977,08 €	756 578,37 €	958 444,55 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

N°	Intitulés	Crédits ouverts 2025	Compte administratif 2025	Restes à réaliser 2025	Variation
16	Emprunts et dettes assimilées	997 800,00 €	995 661,16 €	0,00 €	2 138,84 €
204	Subventions d'équipement versées	793 591,45 €	414 150,00 €	379 441,45 €	0,00 €
2...	Opérations d'équipement	2 998 091,64 €	1 688 416,76 €	377 136,92 €	932 537,96 €
26	Participations et créances rattachées	9 000,00 €	9 000,00 €	0,00 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	556 000,00 €	535 433,98 €	0,00 €	20 566,02 €
041	Opérations patrimoniales	160 000,00 €	156 798,27 €	0,00 €	3 201,73 €
001	Solde d'exécution négatif reporté	2 405 516,91 €	2 405 516,91 €	0,00 €	0,00 €
	Total	7 920 000,00 €	6 204 977,08 €	756 578,37 €	958 444,55 €

DETAIL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Opérations	Mandats émis	RAR au 31/12/2025
Total opérations dont	1 688 416,76	377 136,92
113 – Sports	59 560,54	
200 - Patrimoine	546 408,93	312 216,96
206 – Etudes	4 680,00	27 390,00
216 – Espaces verts	25 169,18	2 860,85
217 – Voies et réseaux	76 871,51	
221 - Environnement	8 611,50	3 224,75
402 - Cimetière	12 528,00	7 620,48
408 – Vidéo protection	58 526,85	
409 – Extension bâtiment MJC	470 748,48	
503 – Réhabilitation école Hélène Boucher	260 788,19	
604 – Investissements groupes scolaires	849,92	1 694,98
608 – Matériel divers	163 673,66	22 128,90

VARIATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

- **932 537,96.€ non utilisés dont :**
 - **455 000 € correspondants aux subventions notifiées en 2025 et mis en réserve pour 2026**
 - **298 280,74 € de CP réinscrits en 2026 dont :**
 - **149 251,52 € pour les travaux de la MJC**
 - **82 159,51 € pour la vidéoprotection**
 - **46 760 € pour la végétalisation de l'école Hélène Boucher**
 - **20 000 € pour les études mini-halles**
 - **129 000 € CP pour la végétalisation de la cour d'école Hélène Boucher mis en réserve pour inscription en 2026**
 - **23 832,50 € de CP 2025 des tennis couverts transférés en CP 2026 fin 2025**
 - **26 424,72 € de crédits divers non consommés**

INVESTISSEMENT – ETAT DES AP/CP

Intitulé de l'AP	Montant des AP	CP prévisionnels 2025	CP consommés en 2025	CP non consommés en 2025
Vidéo protection	522 643,52	140 686,36	58 526,85	82 159,51
Réhabilitation école H. B.	2 111 000,00	260 788,19	260 788,19	-
Extension bâtiment MJC	3 030 000,00	620 000,00	470 748,48	149 251,52
Aménagement bois comm.	36 000,00	8 669,24	8 611,50	57,74
MO terrains tennis couverts	145 727,72	19 778,55	19 778,55	-
Réhabilitation espaces communs gymnases et dojo	40 000,00	16 549,10	16 497,14	51,96
Mise en place de la GRC	58 000,00	-	-	-
Construction tennis couverts	2 101 272,28	39 781,99	39 781,99	-
Etudes mini-halles	40 000,00	20 000,00	-	20 000,00
Travaux végétalisation H. B.	179 000,00	50 000,00	3 240,00	46 760,00
	8 263 643,52	1 176 253,43	877 972,70	298 280,73

TAUX DE REALISATION

	2025	2024	2023	2022	2021
Recettes de fonctionnement	102,07%	101,20%	101,94%	101,72%	100,52%
Dépenses de fonctionnement	97,87%	97,68%	99,23%	98,79%	92,53%
Recettes d'investissement	69,29%	71,82%	59,20%	52,63%	53,96%
Dépenses d'investissement	78,35%	87,16%	73,51%	56,47%	62,54%

TAUX DE REALISATION DES DEPENSES D'EQUIPEMENT

	Payé en 2025	Payé en 2025 + RAR	Payé en 2025 + RAR + CP engagés	Payé en 2025 + RAR + CP engagés + Crédits réservés pour 2026
Opérations + subventions équipement	55,45%	75,41%	83,27%	99,30%
Opérations	56,32%	68,90%	78,84%	99,12%

RECETTES D'INVESTISSEMENT

N°	Intitulés	Crédits ouverts	CA 2025	Restes à réaliser 2025	Variation
10	FCTVA – Taxe d'aménagement	601 103,51 €	548 508,22 €		52 595,29 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 274 668,85 €	1 274 668,85 €		0,00 €
13	Subventions d'investissements	1 802 747,64 €	885 262,42 €	778 905,20 €	138 580,02 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 465 800,00 €	718 000,00 €	746 837,00 €	963,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	103,40 €	0,00 €	-103,40 €
24	Produits des cessions d'immobilisation	281 980,00 €	0,00 €	0,00 €	281 980,00 €
21	Virement de la section fonctionnement	1 348 700,00 €	0,00 €	0,00 €	1 348 700,00 €
40	Opérations d'ordre entre sections	985 000,00 €	970 227,33 €		14 772,67 €
41	Opérations patrimoniales	160 000,00 €	156 798,27 €		3 201,73 €
	Total	7 920 000,00 €	4 553 568,49 €	1 525 742,20 €	1 840 689,31 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

N°	Intitulés	Crédits ouverts	CA 2025	Restes à réaliser 2025	Variation
10	FCTVA – Taxe d'aménagement	601 103,51 €	548 508,22 €		52 595,29 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 274 668,85 €	1 274 668,85 €		0,00 €
13	Subventions d'investissements	1 802 747,64 €	885 262,42 €	778 905,20 €	138 580,02 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 465 800,00 €	718 000,00 €	746 837,00 €	963,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	103,40 €	0,00 €	-103,40 €
24	Produits des cessions d'immobilisation	281 980,00 €	0,00 €	0,00 €	281 980,00 €
21	Virement de la section fonctionnement	1 348 700,00 €	0,00 €	0,00 €	1 348 700,00 €
40	Opérations d'ordre entre sections	985 000,00 €	970 227,33 €		14 772,67 €
41	Opérations patrimoniales	160 000,00 €	156 798,27 €		3 201,73 €
	Total	7 920 000,00 €	4 553 568,49 €	1 525 742,20 €	1 840 689,31 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

N°	Intitulés	Crédits ouverts	CA 2025	Restes à réaliser 2025	Variation
10	FCTVA – Taxe d'aménagement	601 103,51 €	548 508,22 €		52 595,29 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 274 668,85 €	1 274 668,85 €		0,00 €
13	Subventions d'investissements	1 802 747,64 €	885 262,42 €	778 905,20 €	138 580,02 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 465 800,00 €	718 000,00 €	746 837,00 €	963,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	103,40 €	0,00 €	-103,40 €
24	Produits des cessions d'immobilisation	281 980,00 €	0,00 €	0,00 €	281 980,00 €
21	Virement de la section fonctionnement	1 348 700,00 €	0,00 €	0,00 €	1 348 700,00 €
40	Opérations d'ordre entre sections	985 000,00 €	970 227,33 €		14 772,67 €
41	Opérations patrimoniales	160 000,00 €	156 798,27 €		3 201,73 €
	Total	7 920 000,00 €	4 553 568,49 €	1 525 742,20 €	1 840 689,31 €

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Subventions perçues en 2025 = 885 262,42 €

- **Réhabilitation école H. Boucher : 199 285,01 € pour solde**
 - **Fonds Vert Etat : 92 953,28 €**
 - **DETR : 80 652,23 €**
 - **Fonds vert Métropole 2023 : 25 679,50 €**
- **Terrains de tennis couverts : 390 000 € pour solde**
 - **Fonds de concours exceptionnel de la Métropole : 350 000 €**
 - **Fonds de soutien aux projets des communes membres de la Métropole : 40 000 €**

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

- **Extension et réhabilitation de la MJC : 139 891,29 €**
 - **Etat DETR : 90 000 €**
 - **Département F2D : 30 000 €**
 - **Fonds de soutien aux projets des communes membres de la Métropole : 19 891,29 €**
- **Végétalisation de la cour d'école Jean Moulin : 40 155,84 €**
 - **Fonds vert 2024 Métropole pour la végétalisation : 25 750,84 €**
 - **Fonds vert 2023 Métropole pour l'ombrière : 14 405 €**
- **Vidéoprotection : 27 104,64 €**
 - **FIPD 2022 : 17 500 €**
 - **FIPD 2023 : 9 604 €**

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

- **Travaux dans les appartements de Beaune par le CCAS : 50 000 €**
- **Fonds de concours de droit commun 2024 pour la toiture H. Boucher : 16 526,92 €**
- **Fonds vert 2024 de la Métropole pour le stockage des eaux pluviales à la Haye et la Taillerie : 12 655,63 €**
- **Mise en sécurité visuelle de la maison de la petite enfance par la CAF : 3 493 €**
- **Logiciel enfance et ordinateur pour le RPE par la CAF : 3 400,73 €**
- **Aménagement des bois communaux par le FDADDT : 2 750 €**

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Subventions inscrites en RAR = 778 905,20 €

- **Extension et réhabilitation de la MJC : 517 641,71 €**
 - **Etat DETR : 210 000 €**
 - **Département F2D : 70 000 €**
 - **Fonds de soutien aux projets des communes membres de la Métropole : 237 641,71 €**
- **Végétalisation de la cour J. Moulin : 38 193,49 €**
 - **Fonds vert 2024 Métropole pour la végétalisation : 29 176,16 €**
 - **Académie Orléans Tours : 9 017,33 €**

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

- **Fonds de concours de droit commun 2025 : 77 847 €**
 - **Voute de l'église : 62 500 €**
 - **Travaux dans le dojo : 15 347 €**
- **Fonds vert 2024 de la Métropole pour la végétalisation de la cour H. Boucher : 66 666 €**
- **La CAF pour la maison de la petite enfance : 54 957 €**
- **Agence de l'eau pour le stockage des eaux pluviales à la Haye et la Taillerie : 23 600 €**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

N°	Intitulés	Crédits ouverts	CA 2025	Restes à réaliser 2025	Variation
10	FCTVA – Taxe d'aménagement	601 103,51 €	548 508,22 €		52 595,29 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 274 668,85 €	1 274 668,85 €		0,00 €
13	Subventions d'investissements	1 802 747,64 €	885 262,42 €	778 905,20 €	138 580,02 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 465 800,00 €	718 000,00 €	746 837,00 €	963,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	103,40 €	0,00 €	-103,40 €
24	Produits des cessions d'immobilisation	281 980,00 €	0,00 €	0,00 €	281 980,00 €
21	Virement de la section fonctionnement	1 348 700,00 €	0,00 €	0,00 €	1 348 700,00 €
40	Opérations d'ordre entre sections	985 000,00 €	970 227,33 €		14 772,67 €
41	Opérations patrimoniales	160 000,00 €	156 798,27 €		3 201,73 €
	Total	7 920 000,00 €	4 553 568,49 €	1 525 742,20 €	1 840 689,31 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Emprunts et dettes assimilées

- **Réalisé 2025 = 718 000 €**
 - **Emprunt 2024 = 718 000 €**
- **RAR 2025 = 746 837 €**
 - **Emprunt 2025 = 746 000 €**
 - **Dépôts cautionnements reçus pour 1 des 3 appartements de Beaune : 837 €**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Emprunts et dettes assimilées = Désendetttement de 250 000 € respecté

Remboursement de la dette en 2025 = 995 281,16 €

- **Désendetttement : 250 000 €**
- **Recours à l'emprunt : 745 281,16 €**

Crédits ouverts recettes 2025 = 1 464 000 €

- **RAR 2024 - Emprunt 2024 = 718 000 €**
- **BP 2025 - Emprunt 2025 = 746 000 €**

Réalisé 2025 = Emprunt 2024 = 718 000 €

RAR 2025 = Emprunt 2025 = 746 000 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

N°	Intitulés	Crédits ouverts	CA 2025	Restes à réaliser 2025	Variation
10	FCTVA – Taxe d'aménagement	601 103,51 €	548 508,22 €		52 595,29 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 274 668,85 €	1 274 668,85 €		0,00 €
13	Subventions d'investissements	1 802 747,64 €	885 262,42 €	778 905,20 €	138 580,02 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 465 800,00 €	718 000,00 €	746 837,00 €	963,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	103,40 €	0,00 €	-103,40 €
24	Produits des cessions d'immobilisation	281 980,00 €	0,00 €	0,00 €	281 980,00 €
21	Virement de la section fonctionnement	1 348 700,00 €	0,00 €	0,00 €	1 348 700,00 €
40	Opérations d'ordre entre sections	985 000,00 €	970 227,33 €		14 772,67 €
41	Opérations patrimoniales	160 000,00 €	156 798,27 €		3 201,73 €
	Total	7 920 000,00 €	4 553 568,49 €	1 525 742,20 €	1 840 689,31 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

N°	Intitulés	Crédits ouverts	CA 2025	Restes à réaliser 2025	Variation
10	FCTVA – Taxe d'aménagement	601 103,51 €	548 508,22 €		52 595,29 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 274 668,85 €	1 274 668,85 €		0,00 €
13	Subventions d'investissements	1 802 747,64 €	885 262,42 €	778 905,20 €	138 580,02 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 465 800,00 €	718 000,00 €	746 837,00 €	963,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	103,40 €	0,00 €	-103,40 €
24	Produits des cessions d'immobilisation	281 980,00 €	0,00 €	0,00 €	281 980,00 €
21	Virement de la section fonctionnement	1 348 700,00 €	0,00 €	0,00 €	1 348 700,00 €
40	Opérations d'ordre entre sections	985 000,00 €	970 227,33 €		14 772,67 €
41	Opérations patrimoniales	160 000,00 €	156 798,27 €		3 201,73 €
	Total	7 920 000,00 €	4 553 568,49 €	1 525 742,20 €	1 840 689,31 €

RESTES A REALISER

Dépenses restant à réaliser 2025	756 578,37 €
Recettes restant à réaliser 2025	1 525 742,20 €
Excédent restes à réaliser	769 163,83 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT

Recettes réalisées (A)	4 553 568,49 €
Dépenses réalisées (B)	3 799 460,17 €
Excédent d'investissement (C) = (A - B)	754 108,32 €

Déficit 2024 reporté (D)	-2 405 516,91 €
Déficit global d'investissement (E) = (C + D)	-1 651 408,59 €

Solde restes à réaliser (F)	769 163,83 €
Déficit global d'investissement restes à réaliser compris (E + F)	-882 244,76 €

RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Excédent de fonctionnement	1 178 062,22 €
Excédent d'investissement	754 108,32 €
Résultat exercice 2025 (hors reports n-1)	1 932 170,54 €

Excédent de fonctionnement	1 836 507,30 €
Déficit d'investissement	-1 651 408,59 €
Résultat global exercice 2025 (avec reports n-1)	185 098,71 €

Excédent de fonctionnement	1 836 507,30 €
Déficit d'investissement	-1 651 408,59 €
Excédent des restes à réaliser	769 163,83 €
Résultat global exercice 2025 (avec reports n-1 + RAR)	954 262,54 €

SYNTHESE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

- CAF nette = 756 K€ soit + 491 K€ par rapport au BP
- 2 859 K€ de dépenses d'équipement réalisées et en RAR
- 1 664 K€ de subventions encaissées et en RAR
- Désendettement de 250 K€

Affectation du résultat de fonctionnement

2025

Excédent de fonctionnement 2025 à affecter en 2026 (ligne 002)	1 836 507,30
A - Solde d'investissement 2025 - D001 besoin de financement	-1 651 408,59
B - Solde des restes à réaliser d'investissement 2025	769 163,83
Besoin de financement en investissement (solde + RAR) (A+B)	-882 244,76
Affectation	
Affectation au 1068	882 244,76
Report en fonctionnement au 002	954 262,54

Etat des cessions et acquisitions immobilières

Année 2025

ETAT DES CESSIONS IMMOBILIERES 2025 REALISEES PAR LA COMMUNE

DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	REF. CADASTRE SUPERFICIE	VENDEUR	ACQUEREUR	CONDITION VENTE	MONTANT	DELIBERATION
Parcelle de terrain	Le cours aux Bœufs	AO 77 et AO 78 246 m²	La commune de BALLAN-MIRE	M. Germain BOISARD et Mme Caroline BAZIREAU	Acte notarié signé le 30/12/2024	31 980 € perçus le 03/01/2025	23/05/2024 17/10/2024

ETAT DES ACQUISITIONS IMMOBILIERES 2025 REALISEES PAR LA COMMUNE

NEANT

ETAT DES ACQUISITIONS ET CESSIONS 2025 REALISEES PAR L'EPFL

NEANT

ACQUISITION REALISEE PAR L'EPFL EN 2022

Convention de portage	Adresse / secteur	Date signature CP	Date d'acquisition	Montant d'acquisition hors frais	Durée de la convention	Modalités de remboursement	Date prévisionnelle d'achèvement du portage
CP2021-008	9 Bd Jean Jaurès	09/12/2021	14/01/2022	403 000 €	5 ans	In fine	09/12/2026

Etat des formations des élus

Année 2025

ETAT DES FORMATIONS DES ELUS 2025

NEANT

Autorisations de Programme et de Crédits de Paiement (AP/CP)

AP / CP - Modification

Extension bâtiment MJC – Moe, études et travaux

Au Conseil Municipal de février 2026 :

Montant AP	CP réalisés fin 2025	CP 2026 prévisionnels	CP 2027 prévisionnels
3 030 000,00	498 623,71	1 706 376,29	825 000,00

Nouvelle situation : porter l'AP à 3 280 000 €

Montant AP	CP réalisés fin 2025	CP 2026 prévisionnels	CP 2027 prévisionnels
3 280 000,00	498 623,71	1 706 376,29	1 075 000,00

AP / CP – Création

Aménagement du parc Beauverger

Montant AP	CP 2026 prévisionnels	CP 2027 prévisionnels	CP 2028 prévisionnels
440 000,00	70 000,00	150 000,00	220 000,00

Décision modificative n° 1

Budget Ville

DECISION MODIFICATIVE N°1

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CREDITS A PREVOIR
Impôts directs locaux	- 13 000,00
Allocations compensatrices de l'Etat	46 400,00
DGF	- 5 800,00
Dotation de solidarité rurale	16 900,00
Dotation nationale de péréquation	- 800,00
Total recettes de fonctionnement	43 700,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CREDITS A PREVOIR
Dégrèvement de la TH sur les logements vacants	6 500,00
Prélèvement SRU	2 400,00
Enveloppe de réserve	34 800,00
Total dépenses de fonctionnement	43 700,00

DECISION MODIFICATIVE N°1

RECETTES D'INVESTISSEMENT	CREDITS A PREVOIR
Subvention F2D MJC 2ème partie	100 000,00
Subvention Féder végétalisation école Hélène Boucher	47 600,00
Subvention Adème MJC étude géothermie	13 500,00
Subvention Adème MJC travaux géothermie	15 200,00
Total recettes d'investissement	176 300,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CREDITS A PREVOIR
Travaux école Jacques Prévert – Ouverture nouvelle classe	71 000,00
Travaux église	35 300,00
CP 2026 – Aménagement parc Beauverger	70 000,00
Total dépenses d'investissement	176 300,00

Demande à Tours Métropole Val de Loire du Fonds de concours de droit commun 2026 et du Fonds vert 3

- Montant pour BALLAN-MIRE = 129 737 €
- Pacte Fiscal et Financier de 2022 prévoit l'affectation progressive en investissement
- Le nouveau règlement des fonds de concours adopté en décembre 2025 prévoit :
 - Par exception, un projet qui bénéficie déjà d'un fonds de concours de la Métropole peut solliciter un nouveau fond de concours pour le même objet même si l'opération a fait l'objet d'un commencement de travaux
- Le budget primitif 2026 prévoit :
 - 20% en fonctionnement = 25 940 € fléchés vers le complexe sportif de la Haye
 - 80% en investissement = 103 800 € fléchés vers la MJC

- Demandes de fonds de concours pour la MJC déjà faites auprès de la Métropole :
 - Délibération du 19/06/25 : fonds de soutien aux projets des communes membres : 257 533 €
 - Délibération du 09/10/25 : fonds vert 3 pour la partie chauffage, ventilation : 139 921 €
- A la demande de la Métropole, la demande de fonds vert 3 est à intégrer au plan de financement global
- Objet de cette délibération:
 - FDC droit commun fonctionnement : 25 937 € pour le complexe sportif de la Haye
 - FDC droit commun investissement : 103 800 € pour les travaux de la MJC
 - Abroge et remplace le plan de financement de la délibération du 09/10/25 en l'intégrant dans le plan de financement global

Demande de subvention à la Fédération Française de Football

Rénovation de l'éclairage du terrain d'honneur du Complexe sportif de la Haye

- Suite contrôles effectués par le district d'Indre et Loire du football : éclairage insuffisant du terrain d'honneur
- Rénovation consiste dans le remplacement des installations existantes par un dispositif d'éclairage à technologie LED
- Montant de l'opération : 39 156,48 €
- Projet éligible au Fonds d'Aide au Football Amateur auprès de la Fédération Française de Football
- Objet de la délibération : Solliciter une subvention auprès de la Fédération Française de Football

Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Année 2026

- CLECT : instance chargée de se prononcer sur le montant des transferts de charges entre la Métropole et ses communes membres
- La CLECT s'est réunie le 05 février 2026
- Le Conseil municipal doit approuver :
 - Le rapport de la CLECT
 - Le montant des transferts de charges pour BALLAN-MIRE
- Synthèse des transferts pour BALLAN-MIRE
 - Contribution versée par la commune en investissement = 350 000 €
 - Attribution de compensation de fonctionnement versée par la Métropole = 440 165,37 €

Arrêt du Plan de mobilité du Syndicat des Mobilités

Avis de la Commune de BALLAN-MIRÉ

Modification du RIFSEEP

(Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel)

- **Prise en compte dans la délibération uniquement des cadres d'emploi existants au sein de la collectivité**
- **Mouvement de personnel imposant une mise à jour nécessaire**
Cadre d'emplois des conservateurs du patrimoine remplacé par Bibliothécaire

Institution du paritarisme au sein du Comité Social Territorial

- **CST :**
 - Examen des questions collectives de travail et des conditions de travail
 - Créé dans chaque collectivité employant au moins 50 agents
 - Effectifs au 1^{er} janvier 2026 : 127 agents dont 84 femmes (66,14 %) et 43 hommes (33,86 %)
 - Obligation de déterminer son organisation 6 mois avant la date du scrutin fixé au 10 décembre 2026 après consultation de organisations syndicales (*19 mai 2026*)

- **A définir :**
 - Nombre de représentants du personnel : entre 3 et 5 selon l'effectif d'agents titulaires et non titulaires au 1^{er} janvier
 - Nombre de représentants de l'employeur : maintien ou non de la parité
 - Recueil ou non de l'avis du collège représentant l'employeur

- **Proposition :**
 - Fixer à 5 le nombre de représentant titulaires du personnel et 5 suppléants
 - Maintenir la parité soit 5 représentants titulaires l'employeur (5 suppléants)
 - Recueillir l'avis séparé du collège employeur

Modification du tableau des effectifs

Suppression de postes

- **Rappel : en février, création des postes potentiellement nécessaires pour les avancements de grade au 1^{er} avril 2026**
- **Mise à jour du tableau des effectifs suite à la commission des avancements de grade : Suppression des postes non pourvus soit :**

3 postes d'attaché à temps complet,
1 poste de rédacteur principal 2^{ème} classe à temps complet,
1 poste de rédacteur à temps complet,
1 poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe à temps complet,
1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet,
1 poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de 28/35ème,
4 postes d'adjoint technique à temps complet,
1 poste d'adjoint d'animation à temps complet,
1 poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet,
1 poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet,
1 poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 25/35ème,
1 poste d'agent social principal 2^{ème} classe à temps complet.

Exercice du droit à la formation des Conseillers municipaux

- **Droit à la formation :** Droit à la formation adaptée à la fonction d'élu
Obligation d'organiser une formation au cours de la 1^{ère} année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation
- **Délibération obligatoire :** dans les 3 mois qui suivent le renouvellement du conseil municipal
détermination des orientations et des crédits ouverts à ce titre
- **Proposition des thèmes de début de mandat :**
les fondamentaux de l'action publique locale ;
les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions.
- **Etat annuel :** tableau annexé au compte administratif récapitulant les actions de formations des élus financés par la commune et débat annuel sur la formation des membres du conseil municipal

- Budget :
montant prévisionnel des dépenses de formation égal au minimum à 2% du
montant des indemnités et dépenses égal au maximum à 20 % de ce
montant
Crédits ouverts pour 2026 : 2 800 €
- Frais annexes :
droit à remboursement des frais de déplacement, de séjour et d'enseignement
compensation par la commune de la perte de revenu subie par l' élu dans la
limite de 18 jours par élu pendant la durée du mandat et 1,5 fois la valeur
du SMIC horaire par heure
- Organisme de formation : prise en charge par la commune si l'organisme agréé par le ministère de
l'Intérieur
- Droit Individuel à la Formation : Elus percevant une indemnité de fonction
Valeur annuelle acquise entre 400 € et 800 €, droit mobilisable à la
Caisse des Dépôts et Consignations, dès le début du mandat
Financé par une cotisation annuelle obligatoire fixée à 1% des
indemnités de fonction

Recrutement de vacataires pour assurer la distribution de documents

- **Actuellement :** Distribution des documents municipaux assurée par un prestataire extérieur moyennant rémunération
Difficultés rencontrées : nombre de prestataires diminution, qualité du service rendu pas à la hauteur.
- **Alternative :** Proposition de recruter des vacataires pour assurer la mission selon un calendrier préétabli (*évolution possible si besoin ponctuel non programmé*)
Distribution organisée par secteur géographique (*couvrir l'ensemble de la commune*)
- **Recrutement d'un vacataire : 3 conditions à remplir**
- Exécution d'un acte déterminé
 - Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel
 - Rémunération attachée à l'acte
- **Rémunération :** Forfait de 2 h de SMIC horaire en vigueur par secteur de distribution
Forfait attribué en cas de secteur situé dans les « écarts » : taux par km en vigueur pour un véhicule de 6 CV soit 0,41 €/km (nb km prédéfini par secteur)



Approbation de la convention PEDT – Plan Mercredi

(Projet Educatif De Territoire)

1- **Un document administratif** qui permet de sécuriser les financements et donner un cadre officiel aux actions éducatives que nous menons .

PEDT nécessaire pour :

- Obtenir financement CAF
- Bénéficier aides de l'état
- Contractualiser avec des partenaires institutionnels (Education Nationale....)

2- **Un document cadre** qui permet de coordonner tout ce qui contribue à l'éducation des enfants sur un territoire (mise en cohérence).

- Coordonner tous les acteurs Educatifs du Territoire (Famille-Ecole-Associations-Mairie-services de l'état)
- Assurer une continuité éducative entre tous les temps d'accueil des enfants (temps scolaire-Périscolaire-extrascolaire)
- Adapter les actions au besoin du territoire.
- Définir les priorités Educatives (Définition concertée des objectifs)

Objectifs 2026-2029 définis avec les partenaires :

- 1- Conforter l'équité d'accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs éducatifs.
- 2- Promouvoir le "vivre ensemble" et la citoyenneté.
- 3- Favoriser l'épanouissement de l'enfant et sa réussite scolaire à travers la coopération des acteurs et la cohérence des différents temps éducatifs.
- 4- Renforcer l'accompagnement des familles.

La charte de qualité « Plan mercredi » invite à structurer l'accueil de loisirs du mercredi autour de 4 axes :

Articulation des activités périscolaires avec les enseignements

Accessibilité et l'inclusion de tous les enfants - et en particulier les enfants en situation de handicap

Ancrage du projet dans le territoire

Qualité et la diversité des activités

Le PEDT , un outil de pilotage qui permet de :

- Organiser une politique éducative cohérente
- Mieux répondre aux besoins des enfants et des familles
- Fédérer la communauté éducative autour d'objectifs communs
- Donner du sens aux actions éducatives de notre commune.

Avenant à la convention de gestion du service commun de la fourrière animale métropolitaine

- Service mis en place par la Métropole en 2016
- Augmentation de ses coûts principalement énergétiques
- Comité de pilotage du 20 janvier 2026 a décidé de revoir les modalités d'exploitation et d'instaurer une cotisation forfaitaire pour chaque commune
- Montant de la cotisation : 10 centimes par habitant

Création d'une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) et désignation des représentants

- L'article 1650 du CGI prévoit la création d'une commission communale d'impôts directs (CCID) dans chaque commune
- Elle est composée du maire ou un adjoint délégué et de 8 membres
- La commune doit proposer une liste comportant 16 titulaires et 16 suppléants
- Les services de la DDFIP choisissent les 8 titulaires et les 8 suppléants parmi cette liste
- L'objet de la délibération est de :
 - d'instituer la commission communale des impôts directs (CCID)
 - de soumettre aux services de la DDFIP les noms afin de composer cette commission

Merci



Plan de Mobilité 2026-2036

Réunion avec les Personnes Publiques

30 avril 2026

Dossier de projet PDM arrêté

Syndicat
des Mobilités
de Touraine

Plan
de Mobilité
Touraine

Les grands principes du Plan De Mobilité

Le Plan De Mobilité (PDM) définit la **stratégie mobilité** d'un territoire.

Il est rendu obligatoire par la **Loi d'Orientation des Mobilités** du 24 décembre 2019 afin d'intégrer les **nouveaux enjeux de mobilité**. Il est à établir par l'**Autorité Organisatrice de la Mobilité** sur son ressort territorial.

Sur le territoire du SMT, il succède au Plan de Déplacement Urbain de 2013.

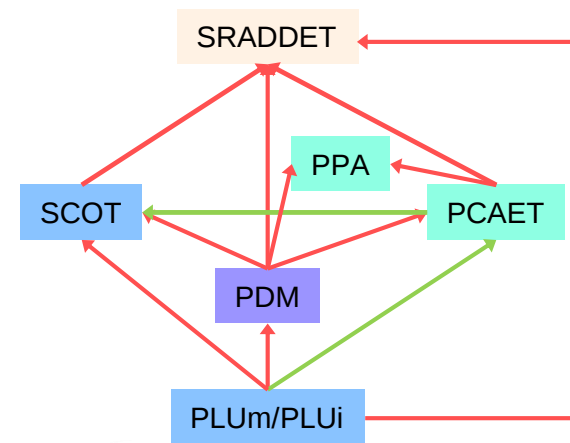
Les Plans de Mobilité sont régis par le code des transports (Article L1214-1 et suivants) et doivent notamment :

- prendre en compte les **besoins** en matière de mobilité et de facilité d'accès;
- intégrer le renforcement de la **cohésion sociale** et **territoriale**,
- permettre le développement des mobilités **actives, collectives, partagées** et **solidaires**,
- Veiller à la **continuité et à la sécurisation des itinéraires cyclables et piétons** ainsi qu'une **répartition de l'affectation de la voirie entre les différents modes**,
- développer le **conseil et l'accompagnement au changement**,
- veiller à la **limitation de l'étalement urbain**,

- traiter de l'organisation du **stationnement**,
- traiter de l'**approvisionnement** de l'agglomération,
- Développer les infrastructures de charge pour **véhicule électrique**.

Ils intègrent également la protection de la santé et de l'environnement, avec la contribution à la **diminution des émissions de gaz à effet de serre** liées au secteur des transports, et la participation à la **lutte contre la pollution de l'air** et les **nuisances sonores** et à la **préservation de la biodiversité**.

Le PDM doit également s'articuler avec les autres documents de planification. Un travail de **coordination** a été mené entre les démarches en cours sur le territoire, en particulier le **SCoT** (arrêté le 24 octobre 2025) et le **PLUm** (en cours d'élaboration).



Légende :

A → B : A est compatible avec B
A → B : A prend en compte B

La démarche d'élaboration du PDM

fin 2026 /
début 2027

Nov. 2023

Arrêt
17 décembre 2025

Mi-mars à mi-juin 2026

octobre 2026

Elaboration
votée

Elaboration du
dossier projet

Consultation des
personnes publiques

Enquête Publique

Approbation

Instances de gouvernance

Concertation préalable



Cahiers de concertation intégrés dans le dossier PDM
Replay des conférences disponibles depuis le site du SMT

Plan
de Mobilité
Touraine

Syndicat
des Mobilités
de Touraine

Principaux enseignements du diagnostic

TERRITOIRE

- L'**aire d'attractivité étendue** de Tours (500 000 habitants)
- 80 à 85 % de la population et des emplois du SMT regroupés dans un secteur compact

ROUTE

- Réseau **dense** et relativement fluide
- **Peu de contraintes** sur la circulation et le stationnement

MULTIMODALITÉ

- Parkings relais et Parcs vélos sécurisés en lien principalement avec les axes tramway-BHNS nord-sud – en cours de développement

TRANSPORTS COLLECTIFS

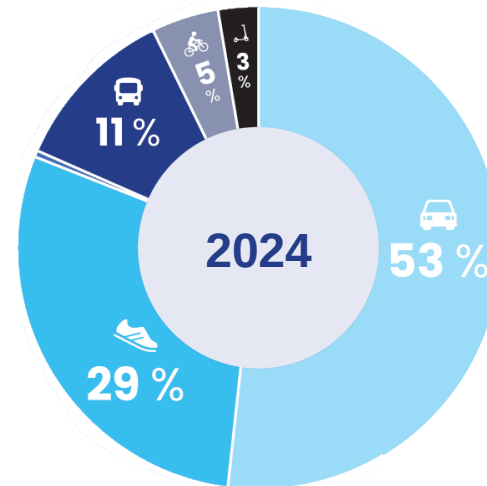
- **Desserte performante dans le secteur central**, moins attractive pour les échanges avec la périphérie
- **Etoile ferroviaire** à 8 branches SNCF classique et 2 branches TGV (9 haltes TER-Intercités / 2 gares TGV) avec une offre disparate

VELO

- **Maillage cyclable discontinu** et **peu sécurisé** avec une offre structurante en **développement**
- Des **services vélo** qui **s'étoffent**

DEPLACEMENTS

- **1 100 000** déplacements réalisés chaque jour
- **Territoire autonome** : 9 déplacements sur 10 internes au SMT



- **Flux d'échanges** avec une part de la **voiture** très élevée
- **60% des déplacements** font moins de 3km

CO₂ NUISANCES

- Le secteur des transports est la **source principale des émissions d'oxydes d'azote** et **contribue à l'émission de particules fines**
- Le **secteur des transports** est le **secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre (45%)** avec une stabilisation entre 2008 et 2018

+ Des projets actés/engagés

MÉTROPOLE TOURANGELLE
LIGNES 2 tram

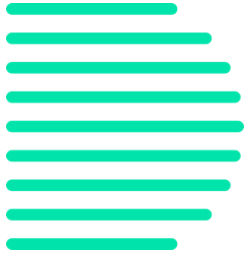


SERM
Service Express
Régional Métropolitain
de Touraine



Touraine

Enjeux du PDM 2026-2036



AU-DELÀ DE LA CRÉATION D'INFRASTRUCTURES, LE PLAN DE MOBILITÉ DOIT SE « TOURNER » VERS L'HUMAIN



Préservation de la santé publique et de l'environnement

- Préserver la Santé publique en réduisant les émissions de polluants atmosphériques, la pollution sonore et la sédentarité
- Respecter les Accords de Paris en terme de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre



Alternative à la voiture individuelle et report modal

- Développer et rendre plus attractifs les modes alternatifs à la voiture individuelle et des mobilités décarbonées puis en promouvoir la pratique
- Assurer une politique de mobilité servicielle et multimodale qui simplifie le parcours usagers : facilité d'accès et d'usage des offres de déplacement



Mobilité inclusive et solidaire, pour toutes et tous et partout

- Répondre aux besoins de mobilité pour tous (personnes à mobilité réduite, public précaire, public fragile, seniors ...) et sur l'ensemble du territoire du SMT



Accompagnement au changement de pratique de mobilité

- Proposer un accompagnement personnalisé aux usagers afin d'apporter du conseil et de leur faire connaître et tester les offres alternatives adaptées

Les principales actions du PDM 2026 - 2036

3 leviers à activer pour enclencher un report modal significatif et durable des usagers de la voiture individuelle vers d'autres modes

Infrastructures et offres alternatives à la voiture solo à développer

Transports collectifs

- Lignes2Tram
- BHNS sur les lignes 4 et 5
- Qualité de service et robustesse du réseau
- Liaison Vaucanson – zone militaire
- Etude TCSP vers St-Cyr-sur-Loire et vers St-Pierre-des-Corps
- SERM, ABC (train, car, pôle d'échange)

Réseaux cyclables et services vélo

- Vélival et Réseau CCTEV
- Maillage de desserte
- Sécurisation et continuité
- Stationnement
- Vélociti

Covoiturage

- Lignes de covoiturage
- Schéma d'aires
- Financement des trajets

Flottes partagées

- Développement du service d'autopartage Citiz
- Développement du service de vélo en libre service Pony

Approche servicielle à développer

Management de la mobilité

- Maison de la Mobilité (site physique et relais locaux)
- Sensibilisation
- Conseil et accompagnement
- Formation et atelier

Bureau des temps

- Réflexion sur l'articulation rythme de vie et mobilité (lissage des heures de pointes)

Accès à la mobilité pour tous

- Accessibilité du réseau Fil Bleu
- Mon Guide Fil Bleu
- Club Mobilité Solidaire
- Soutien aux structures de la mobilité solidaire
- Contrat Local de Santé

Services numériques

- Titre de transport unique
- Application d'information et achat de titre de transport (MaaS)

Partage de l'espace public à renforcer

Schéma directeur piéton

- Espaces dédiés aux piétons
- Itinéraires jalonnés
- Sécurisation
- Confort d'usage et plantations

Partage de l'espace public

- Opportunité de projets pour donner plus de place aux modes actifs et transports en commun
- Politique communale de stationnement avec coordination métropolitaine

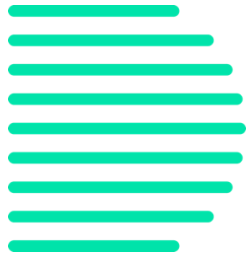
Réduction des nuisances et sécurisation

- Baisse de la vitesse
- Réglementation de la circulation
- Réduction des nuisances sonores

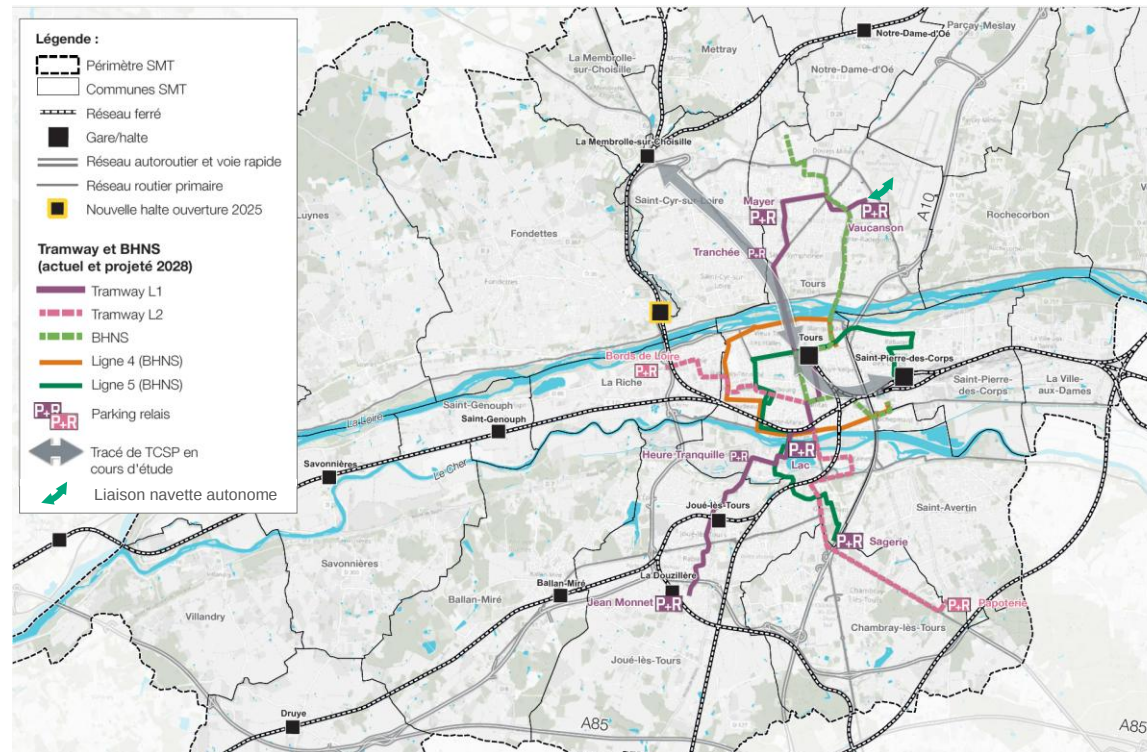
Stationnement

- P+R
- Stationnement dans les nouvelles constructions privées

Focus : le réseau Fil Bleu, une qualité de service renforcée

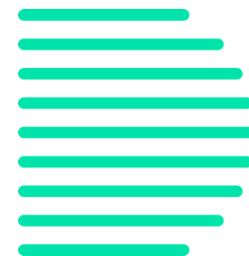


- Liaisons structurantes :
 - Lignes2Tram
 - Bus à Haut Niveau de Service sur les lignes 4 et 5
 - Liaison Vaucanson – zone militaire
 - Etude de lignes structurantes vers St-Cyr-sur-Loire et vers St-Pierre-des-Corps
- Offre :
 - Restructuration de l'offre en articulation avec les nouvelles lignes structurantes
 - Qualité de service (amplitude horaire, cadencement, continuité pendant les vacances)
 - Fiabilité et robustesse du réseau (aménagements et dispositifs sur les secteurs à enjeux)



Futur réseau structurant Fil bleu

Focus : SERM, Service Express Régional Métropolitain de Touraine



Le projet en bref

Un réseau intégré multimodal pensé pour les mobilités du quotidien en Touraine.

Chiffres-clés



30

Gares avec 1 train toutes les 30 minutes à horizon 2040
Dont 16 gares en 2035, sur les 8 lignes ferroviaires



29

Lignes de cars représentant 1 000 km d'offre routière dont 8 lignes à haute performance (50 à 60 cars quotidiens)
Soit un doublement de l'offre routière hiérarchisée et repensée pour un maillage renforcé des pôles d'échanges multimodaux



2

Lignes de covoiturage
Développement du covoiturage, de l'autopartage, du transport à la demande et d'un réseau vélo



1 380
km

D'un **réseau cyclable** structurant, dont 992 km s'appuyant sur le réseau Vélival de Tours Métropole Val de Loire



5

Projets de **nouvelles haltes ferroviaires** d'ici 2035 et plus d'une trentaine de pôles d'échanges multimodaux



De nouveaux services multimodaux comme un **titre unique** et de nouveaux espaces de vente.



Jusqu'à 22 500

Voyageurs supplémentaires/jour sur l'**ensemble du réseau SERM** en 2040.



Une **amplitude horaire** en semaine des trains et cars allant de

5:00 à 23:00

avec des heures de pointes élargies 6 9:00, 16:00-19:00

Focus : Autoroute Bas Carbone

- Une convention signée en 2021 entre Cofiroute et Tours Métropole Val de Loire incluant :

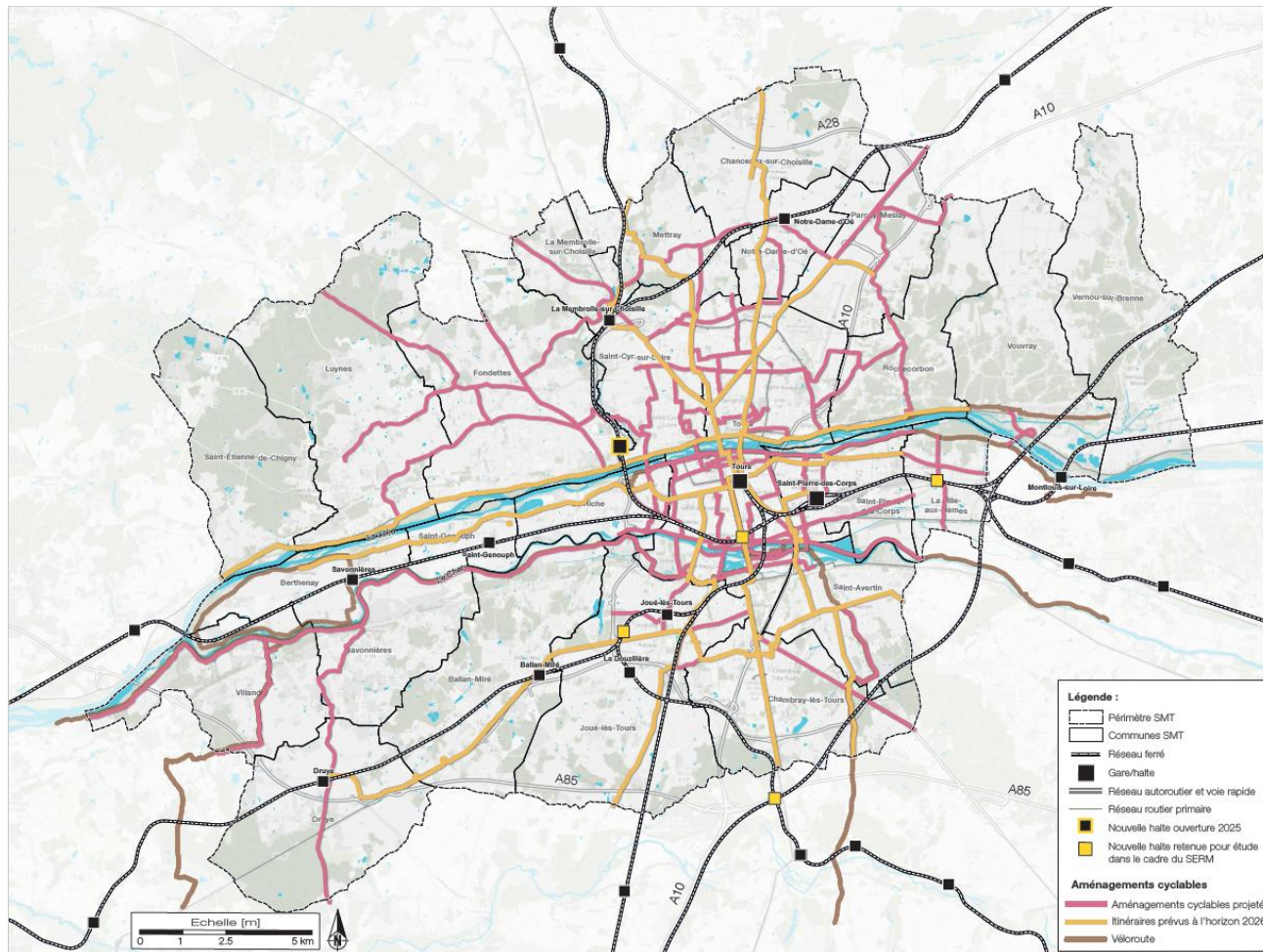
- La création de 2 diffuseurs autoroutiers
- La création de 8 PEM autoroutiers
- La création de passerelles modes actifs
- La promotion du covoiturage

→ Inscription dans la gouvernance du SERM de Touraine

- Projets entièrement financés par Cofiroute :
 - Enveloppe globale de 100 M€
 - Enveloppe de 40 M€ pour 6 PEM autoroutiers
- PEM emblématiques :
 - Chambray-Porte des Arts (correspondance avec ligne B du tramway)
 - Tours-Rochepinard (liaison avec Saint-Pierre-des-Corps)
 - PEM à proximité de zones d'activités
- Horizon de mise en service : 2031-2032



Focus : Réseaux cyclables et services vélo



Réseau cyclable structurant à compléter avec du maillage local



Velociti 
pony



 **Plan
de Mobilité
Touraine**

**Syndicat
des Mobilités
de Touraine**

Focus : Maison des Mobilités, l'ambassade des mobilités



⇒ Elargissement des services de l'AVR et Mobipro

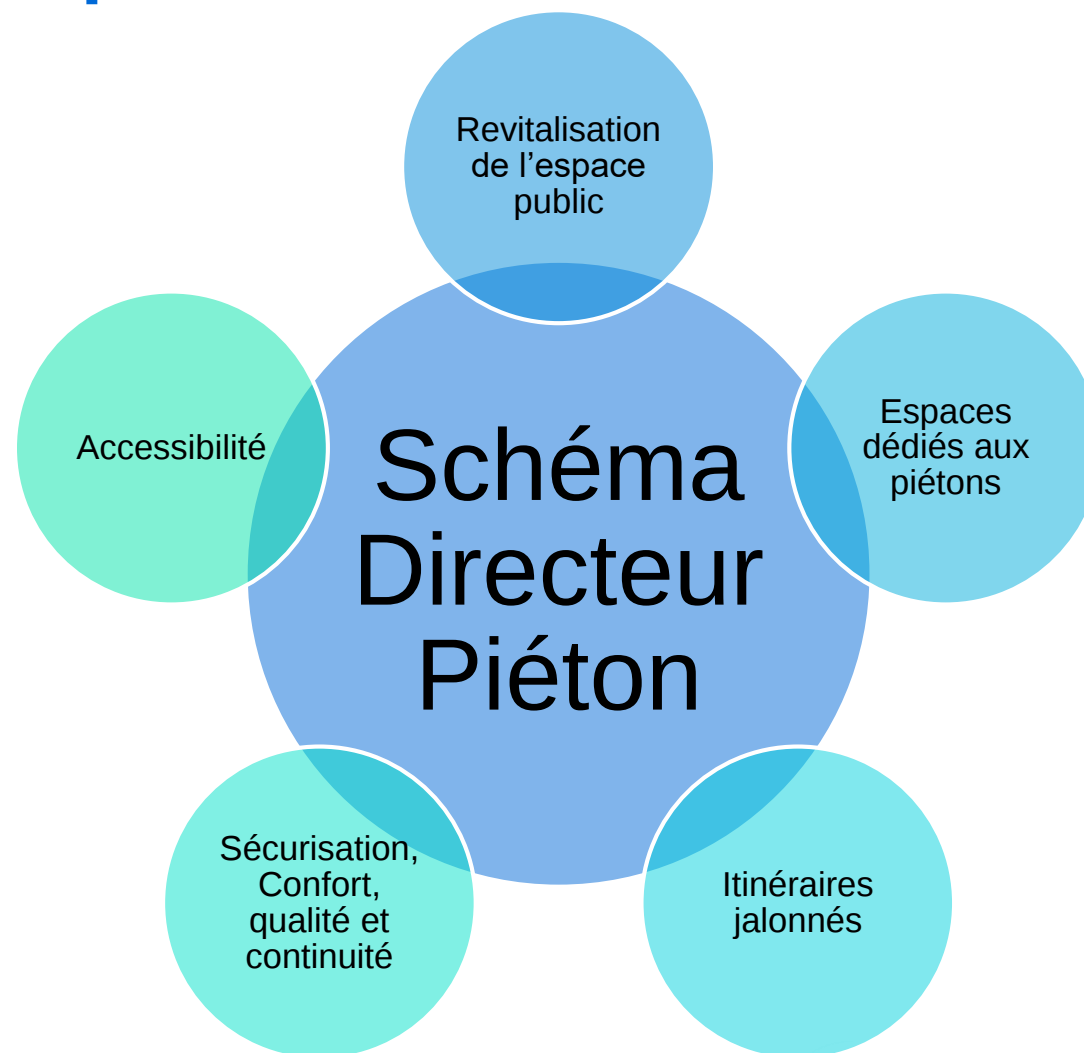
Focus : La marche, une mobilité à part entière

Un déplacement sur trois au sein de la métropole est totalement **piéton**.

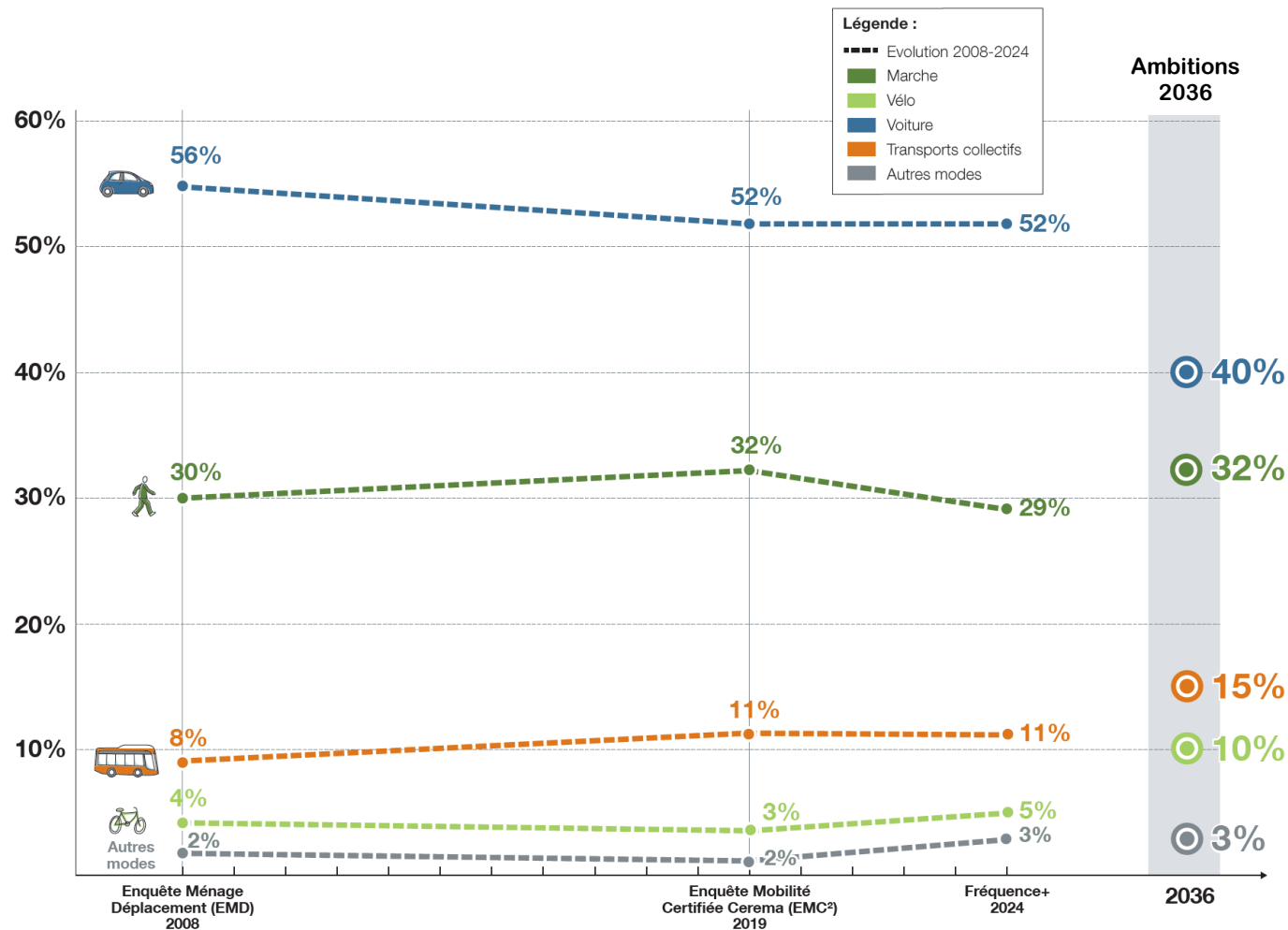
La marche est un **mode privilégié de diffusion des trajets multimodaux**

La marche a de multiples avantages :

- Ne pollue pas,
- favorise le lien social et le bien-être,
- Gratuite,
- sans nécessité d'infrastructures lourdes,
- une bonne **organisation de l'espace public**.



Les cibles de répartition modale pour le scénario PDM 2036



Des cibles de reports modaux très ambitieux :

- une stabilisation de la part de la marche à hauteur de 2019
- Doublement de l'usage du vélo
- + 4 points pour les transports collectifs

permettant une réduction de 12 points de l'usage de la voiture